



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

Première session de la
trente-huitième législature, 2004-2005

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Human Rights

Droits de la personne

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, February 14, 2005

Le lundi 14 février 2005

Issue No. 5

Fascicule n° 5

Third meeting on:

The rights and freedoms of children

Troisième réunion concernant :

Les droits et libertés des enfants

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Landon Pearson, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Carstairs, P.C. Ferretti Barth	Le Breton Losier-Cool Oliver Pépin Poy
* Kinsella (or Stratton)	

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Ferretti Barth substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*February 8, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Landon Pearson

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Carstairs, C.P. Ferretti Barth	LeBreton Losier-Cool Oliver Pépin Poy
* Kinsella (ou Stratton)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Ferretti Barth est substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 8 février 2005*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, February 14, 2005
(9)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 4:05 p.m., in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Carstairs, P.C., LeBreton, Losier-Cool, Oliver, Pearson and Poy (7).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Laura Barnett.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 3, 2004 the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For the complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Child Welfare League of Canada:

Peter M. Dudding, Executive Director.

CAMH Centre for Prevention Science:

Claire Crooks, Associate Director.

UNICEF — Canada:

David Agnew, President and CEO.

World Vision — Canada:

Kathy Vandergrift, Chair, Working Group on Children and Armed Conflict;

Sara Austin, Policy Analyst, Child Rights and HIV/AIDS.

At 4:05 p.m., Mr. Dudding and Dr. Crooks made statements and answered questions.

At 5:10 p.m., Mr. Agnew, Ms. Vandergrift and Ms. Austin made statements and answered questions.

At 6:05 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 14 février 2005
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Carstairs, C.P., LeBreton, Losier-Cool, Oliver, Pearson et Poy (7).

Également présente : De la Direction de la recherche parlementaire de Bibliothèque du Parlement : Laura Barnett.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 3 novembre 2004, le comité poursuit l'étude des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada :

Peter M. Dudding, directeur exécutif.

Centre scientifique de prévention du CTSM :

Claire Crooks, directrice adjointe.

UNICEF — Canada :

David Agnew, président et chef de la direction.

Vision mondiale — Canada :

Kathy Vandergrift, présidente, Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés;

Sarah Austin, analyste des politiques, Droits de l'enfant et VIH-sida.

À 16 h 5, M. Dudding et Mme Crooks font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 10, M. Agnew, Mme Vandergrift et Mme Austin font une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 5, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, February 14, 2005

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 4:05 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Some of our senators are on their way and there is another committee that is overlapping. They will all be able to read the record of today's proceedings.

We are resuming the examination and reporting on Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. We are pleased to have before us today Mr. Peter Dudding from the Child Welfare League of Canada and Dr. Claire Crooks, Associate Director of CAMH Centre for Prevention Science.

Mr. Peter M. Dudding, Executive Director, Child Welfare League of Canada: It is my pleasure to be with you to provide evidence to this committee regarding Canada's efforts toward, and compliance in regard to, the rights and freedoms of children and youth.

This is an important issue, which has not received sufficient attention, in our opinion.

Despite our best intentions as Canadians and as governments, we recognize that the rights and freedoms of children and youth are being neglected, ignored and abused every day. Some of these violations are on an individual or personal level. Many of these violations are at organizational and systematic levels, in which governments and agencies of government are directly implicated. In my presentation today, I will provide brief examples of some of these violations.

I am here representing the Child Welfare League of Canada. We are a national organization dedicated to promoting the well-being and protection of all children and youth. We are especially concerned about vulnerable children and youth, those who are abused, neglected and exploited. These children and youth, who experience exclusion, poverty, rejection and racism, are not able to participate fully in the benefits and opportunities of Canadian society. We have a particular interest in those children and youth involved in the child welfare, child protection, youth justice and children's mental health systems. These children, in our experience, are highly vulnerable.

Child and youth rights are a guiding belief of our organization. Our strategic plan states clearly that the provisions of the United Nations Convention on the Rights of the Child must

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 14 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 16 h 5 pour examiner un rapport sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Certains sénateurs doivent bientôt arriver, il y a un autre comité qui chevauche celui-ci. Ils pourront lire le compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

Nous reprenons l'examen et le rapport sur les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Peter Dudding, de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, et la Dre Claire Crooks, directrice adjointe du Centre scientifique de prévention du CTSM.

M. Peter M. Dudding, directeur général, Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada : Il me fait plaisir de vous rencontrer aujourd'hui et de présenter à ce comité un exposé sur les efforts et la conformité du Canada en ce qui concerne les droits et libertés des enfants et des jeunes.

C'est un sujet extrêmement important qui n'a pas reçu suffisamment d'attention.

En dépit de nos meilleures intentions, en tant que Canadiens et gouvernements, nous reconnaissons que les droits et libertés des enfants et des jeunes sont négligés, ignorés et bafoués chaque jour. Certaines de ces violations se situent à un niveau personnel ou individuel et beaucoup d'autres se situent à des niveaux systémiques et organisationnels, dans lesquels les gouvernements, les organismes gouvernementaux sont directement impliqués. Je compte, dans ma présentation d'aujourd'hui, fournir de brefs exemples de certaines de ces violations.

Je suis ici aujourd'hui pour représenter la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada, ou LBEC. Nous sommes une organisation nationale vouée à la promotion du bien-être et de la protection de tous les enfants et des jeunes. Nous nous soucions particulièrement des enfants et des jeunes qui sont vulnérables, ceux qui sont bafoués, négligés et exploités. Ces enfants et ces jeunes qui connaissent l'exclusion, le rejet, la pauvreté, le racisme et qui ne sont pas en mesure de pleinement profiter des avantages et opportunités qu'offre la société canadienne. Nous nous intéressons particulièrement à ces enfants et ces jeunes pour lesquels sont conçus les systèmes de protection du bien-être, de l'enfance, de la santé mentale et de la justice pour les jeunes. Selon notre expérience, ces enfants sont extrêmement vulnérables.

Les droits des enfants et des jeunes sont la profession de foi qui guide notre organisation. Notre plan stratégique stipule clairement que les clauses de la Convention des Nations Unies sur

be enacted in Canada and abroad to ensure that all children are protected and supported.

The 102 member organizations of the Child Welfare League of Canada are child and family service agencies, provincial and national associations, universities, and federal, provincial and territorial governments. We have members in all 13 provinces and territories. Together, our members serve over 500,000 families every year.

The Child Welfare League of Canada is a member of the International Forum on Child Welfare and the World Health Organization's Violence Prevention Alliance. The CWLC is also one of the participating partners in the Canadian Centre of Excellence for Child Welfare.

What are the issues before us? Today, I will pay particular attention to specific issues related to vulnerable children and issues related to articles 19 and 20 of the Convention on the Rights of the Child, although my recommendations will have a broader application impacting on the rights and freedoms of all Canadian children and youth.

Although many child and family services are implemented by provinces, territories and municipal governments, the federal government has a major role in funding legislation and policy that supports those services. The federal government also has exclusive and direct responsibilities in such areas as youth justice, immigration and Aboriginal services.

I will come back to that situation later.

I want to describe three case situations representative of examples of rights violations which occur daily. The 17-year-old girl who has been severely beaten by her parent and has been thrown out of her home; in six provinces and territories this young person is not considered as a child in need of protection, as the age of protection is up to 16 years only. Although perhaps eligible for some form of income support through student welfare assistance, if the young person is attending school, she is on her own in securing accommodation, care and treatment.

The two-year-old refugee claimant with her mother from an African country who is denied an immigration hearing on the basis of humanitarian and compassionate grounds because she is HIV positive, and this is a specifically-named exclusion. She is subsequently deported to her country of origin without adequate medical care.

The 12-year-old boy who is severely autistic and relinquished by his parents as a child in need of protection to a child welfare agency; the parents are unable to afford the specialized treatment required, and the child's behaviour is so severe that he is a risk to his siblings, his parents and himself.

les droits de l'enfant doivent être promulgués au Canada et à l'étranger afin de s'assurer que tous les enfants sont protégés et soutenus.

Les 102 organisations membres de la LBEC sont les agences de service pour l'enfance et la famille, des associations provinciales et nationales, des universités et des administrations provinciales, territoriales et fédérales. Nous avons des membres dans les 13 provinces et territoires et ensemble, nos membres servent plus de 500 000 familles chaque année.

La LBEC est membre du Forum international du bien-être de l'enfance, et de l'Alliance pour la prévention de la violence de l'Organisation mondiale de la Santé. La LBEC est aussi un des partenaires participants du Centre canadien d'excellence pour le bien-être de l'enfance.

Quels sont les problèmes? Aujourd'hui, je vais porter une attention particulière aux aspects précis touchant les enfants vulnérables et aux questions reliées aux articles 19 et 20 de la Convention relative aux droits de l'enfant, bien que mes recommandations soient d'une application plus vaste et aient une incidence sur les droits et les libertés de tous les enfants et les jeunes du Canada.

Bien que les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux créent beaucoup de services pour l'enfant et à la famille, le gouvernement fédéral joue un rôle déterminant dans le financement, la législation et la politique qui ont trait à ces services. Le gouvernement fédéral a également des responsabilités exclusives et directes dans des domaines tels que la justice, l'immigration et les services aux Autochtones.

J'y reviendrai plus tard.

Maintenant, je vais brièvement vous décrire trois situations qui sont des exemples représentatifs de violations des droits qui surviennent tous les jours. Une fille de 17 ans a été battue sérieusement par un parent et été chassée de la maison. Cette jeune fille n'est pas considérée comme une enfant ayant besoin de protection par six provinces et territoires, qui n'offrent pas de protection après l'âge de 16 ans. Bien qu'elle puisse être admissible à une certaine forme de revenu de soutien par le truchement de l'assistance sociale des étudiants, si la jeune fille fréquente l'école, elle porte seule la responsabilité du logement, de ses soins et de son traitement.

Le demandeur d'asile âgé de deux ans avec sa mère, venant d'un pays de l'Afrique, à qui on a refusé, parce qu'elle est séropositive, une audience d'immigration pour motifs d'ordre humanitaire et de compassion; c'est exactement ce qu'on appelle de l'exclusion. Par la suite, elle est renvoyée à son pays d'origine sans avoir reçu de soins médicaux adéquats.

Un garçon de 12 ans atteint d'autisme profond et qui est abandonné par ses parents, parce qu'il a besoin de protection, à un organisme d'aide sociale de l'enfance. Les parents n'ont pas les moyens de lui fournir les soins spécialisés dont il a besoin et le comportement de cet enfant est tel qu'il est un danger pour ses amis, ses parents et lui-même.

It is certainly fair to say that these are the sort of circumstances that come to the attention of child welfare agencies every day in this country. The past decade has been a difficult and challenging one for vulnerable children and youth. The services providing support for these young persons have faced enormous difficulties keeping up with both the volume of demand and the nature and complexity of the problems.

The estimated number of children and youth entering the public foster care system has increased by more than 50 per cent in the past 10 years. Although it is extremely difficult to gather data on children in public care, a problem I will return to, the CWLC estimates that approximately 40,000 children and youth were in care in 1996, and the number had grown to 66,000 by 2003. The trend is a barometer on the well-being of Canadian children, youth and families, as well as an indicator about the nature of preventative social programs in this country.

In 1998 the "Canadian Incident Study (CIS) of Reported Child Abuse and Neglect" conducted the first national study to examine the incidents of reported child maltreatment and characteristics of children, youth and families investigated by Canadian Child Welfare Services.

In brief, the CIS found that there were 136,000 estimated child maltreatment investigations, an annual incidence rate of 21-and-a-half investigations per thousand children. To contextualize this, that is much lower than the United States at 46 investigations per thousand, and higher than England at 18 per thousand children. The single largest category was child neglect.

The CIS was conducted again in 2003 and we are expecting the data to be publicly released in 2005. We will then be able to determine what the national trends of incidence are.

The published data from the complementary Ontario incidence studies shows there were 44,000 investigations in 1993, and the number increased to 66,000 in 1998. The early trend data from the 2003 study indicates that the number of investigations has increased again dramatically. The major category from the 2003 data so far is children witnessing family violence as the main group.

The number of Aboriginal children and youth in care has been disproportionate to the size of the population. The numbers of Aboriginal children and youth coming into care has continued to increase. It is estimated by the First Nations Child and Family Caring Society that the number actually exceeds the number of children cared for at the zenith of the residential schools program. Clearly the issue of treatment of Aboriginal children, youth and families in the context of their social and economic development requires specific attention from the federal government.

The rate of child poverty in Canada is worsening, according to Campaign 2000, with 1,065,000 children in poverty, and the rate of poverty up for the first time in six years to 15.6 per cent in

On peut certainement dire que c'est ce genre de situation qui retient chaque jour l'attention des bureaux d'aide sociale pour l'enfance dans le pays. La dernière décennie a été difficile et a constitué un défi énorme pour les enfants et les jeunes vulnérables. Les services de soutien à cet élément de la population ont d'énormes difficultés à faire face à la fois au volume, au type et à la complexité des problèmes.

Le nombre estimé d'enfants et de jeunes entrant dans le système d'assistance publique a augmenté de plus de 50 p. 100 dans les 10 dernières années. Bien qu'il soit extrêmement difficile de réunir les données nationales sur les enfants confiés à des familles d'accueil, un problème auquel je reviendrai, la LBEC estime qu'ils étaient environ 40 000 en 1996. Ce chiffre avait augmenté à 66 000 en 2003. Cette tendance fait figure de baromètre du bien-être des enfants, des jeunes et des familles canadiennes, et est un indicateur de la nature des programmes sociaux de prévention du pays.

En 1998, l'« Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants », l'ECI, a été la première étude nationale sur la fréquence des cas rapportés de mauvais traitements envers les enfants, et sur les caractéristiques des enfants, des jeunes et des familles ayant été l'objet d'enquêtes des services à l'enfance et à la famille.

En bref, l'ECI a établi un chiffre estimatif de 136 000 enquêtes sur les mauvais traitements de l'enfant, ce qui donne un taux d'incidence annuel de 21,5 enquêtes par 1 000 enfants. Ce taux est nettement inférieur à celui des États-Unis, où il est de 46 sur 1 000 enfants, et supérieur à celui de la Grande-Bretagne, qui affiche un taux de 18 enquêtes par 1 000 enfants. Le type le plus fréquent de mauvais traitements était la négligence à l'égard des enfants.

Une nouvelle ECI a été menée en 2003, et nous en attendons les conclusions pour les communiquer au public, en 2005; ainsi nous pourrions déterminer la tendance nationale en matière de fréquence de mauvais traitements des enfants.

Les données publiées de l'étude complémentaire ontarienne sur la fréquence montrent qu'il y a eu 44 000 enquêtes en 1993, et elles ont atteint le nombre de 66 000 en 1998. Selon les premières constatations de l'étude de 2003, le nombre d'enquêtes a de nouveau augmenté, et considérablement. La principale catégorie recensée jusqu'à maintenant est celle des enfants témoins de violence familiale.

Le nombre d'enfants et de jeunes Autochtones placés en foyer d'accueil est disproportionné par rapport à la population. Le nombre d'enfants et de jeunes Autochtones en phase d'être placés n'a cessé d'augmenter, et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations estime que ce nombre dépasse celui des enfants placés lorsque le programme des pensionnats était à son sommet. En clair, le problème du traitement des enfants, des jeunes et des familles autochtones dans le contexte de leur développement économique et social exige que le gouvernement fédéral y porte une attention particulière.

D'après la Campagne 2000, le taux de pauvreté infantile au Canada est en hausse, avec 1,065 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, et en 2004, le taux de pauvreté infantile a

2004. In 2003, the government of British Columbia passed legislation enabling children of 12 years to enter the paid labour force. This legislation is not consistent with international standards that identify the age of 13 as the minimum age for admission to employment.

At a broader level, in his authoritative analysis of the “National Longitudinal Study on Children and Youth,” NLSCY, J. Douglas Willms of the University of New Brunswick has developed a vulnerability index, providing a summary measure of vulnerability in childhood. The data indicates, based upon the 1994 NLSCY, that 28.6 per cent of Canadian children are considered vulnerable, displaying behavioural, emotional or psychological disturbances which are sufficiently serious to warrant concern for their present functioning and future developmental health. As Senator Landon Pearson notes in the introduction to the study, “we know that many children in this country are vulnerable and we are concerned that the number seems to be growing.” There is no comparative study based upon more recent NLSCY data to indicate what the trends are at present.

In 2003, the Law Commission of Canada published its report on the economic costs and consequences of child abuse in Canada. The report indicated that, based upon 1998 CIS data, the annual cost to Canadian society is \$15.7 billion. It is important to note, by reflection, that this is significantly higher than the federal government’s total investment of \$13 billion in the National Children’s Agenda.

Finally, Canada has no national policy addressing the needs of separated children. Unaccompanied minors requesting refugee status in Canada, although their numbers are currently small and there is a correction to be made, estimated at 1,200 per year and not 2,000 per year, there are a number of important issues about this population we need to be aware of. Their treatment varies considerably across Canada in matters such as guardianship responsibility, provision of support services, housing, education and health. Their numbers are growing every year, and Canada will likely continue to see this increase with the implementation of the new Safe Third Country Agreement with the United States.

Interestingly, there is a high dropout rate between making a refugee application at a port of entry and proceeding to make a request before the Immigration and Refugee Board. No one knows what is happening to these young persons who “disappear.” The aforementioned 1,200 applications end up looking like 25 to 35 requests before the immigration board, and nobody knows what has happened.

A related issue is the current moratorium that Canada has in effect on the admission of child and youth refugees from abroad who have no family or next of kin; the orphans. In the past, Canada’s humanitarian practice has included the resettlement of a

enregistré une hausse pour la première fois en six ans, atteignant 15,6 p. 100. En 2003, le gouvernement de la Colombie-Britannique a promulgué une loi permettant aux enfants de 12 ans d’avoir un travail rémunéré. Cette loi n’est pas conforme aux lois internationales qui fixent à 13 ans l’âge minimum pour avoir un emploi.

Dans cette analyse digne de foi de l’« Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes », la ELNEJ, J. Douglas Willms, de l’Université du Nouveau-Brunswick, a formulé un indice de vulnérabilité qui constitue une mesure sommaire en matière de vulnérabilité de l’enfance. Les données indiquent, selon l’ELNEJ de 1994, que 28,6 p. 100 des enfants canadiens sont considérés comme vulnérables et présentent des troubles comportementaux, affectifs ou psychologiques qui sont suffisamment graves pour susciter de l’inquiétude quant à leur fonctionnement actuel et leur développement futur. Comme l’a déclaré l’honorable sénateur Landon Pearson dans la présentation de cette étude, « nous savons que beaucoup d’enfants dans ce pays sont vulnérables et nous sommes inquiets de voir que ce chiffre semble augmenter ». Il n’y a aucune étude comparative courante basée sur des données plus récentes de l’ELNEJ pour indiquer quelle est la tendance actuelle.

En 2003, la Commission du droit du Canada a publié un rapport sur les coûts et les conséquences économiques des sévices infligés aux enfants au Canada. Selon ce rapport, d’après les données de 1998 de l’ECI, il en coûte par année à la société canadienne 15,7 milliards de dollars. Il est important de noter que c’est nettement plus que l’investissement total de 13 milliards de dollars que le gouvernement fédéral a prévu dans le Plan d’action national pour les enfants.

Enfin, le Canada n’a pas de politique nationale traitant des besoins des enfants séparés, les mineurs non accompagnés qui demandent le statut de réfugié. Bien que le nombre de demandes soit actuellement faible — il est estimé à 2 000 par année —, ce segment de la population connaît un nombre important de problèmes dont nous devons prendre conscience. Le traitement varie considérablement à travers le Canada quand il s’agit de choses comme la responsabilité de la tutelle et la prestation de services de soutien, comme le logement, la santé et l’éducation. Les chiffres augmentent chaque année au Canada et vont probablement continuer d’augmenter avec la mise en place de la nouvelle Entente sur les tiers pays sûrs entre les États-Unis et le Canada.

Ce qui est curieux, c’est qu’on remarque un taux d’abandon élevé entre la présentation d’une demande de réfugié à un point d’entrée et sa poursuite par une requête devant la Commission de l’immigration et de détermination du statut de réfugié, et personne ne sait ce qui arrive à ces jeunes qui « disparaissent ». Les 1 200 demandes dont on parlait tout à l’heure tombent à 25 ou 35 demandes faites à la Commission d’immigration, et personne ne sait ce qui est arrivé entre-temps.

Une question connexe concerne le moratoire actuel qu’applique le Canada sur l’admission des enfants et jeunes réfugiés en provenance de l’étranger qui n’ont pas de famille ou de proches parents. Dans le passé, la pratique humanitaire du

number of these children and youth who are most at risk, in cooperation with the United Nations High Commission for Refugees.

The CWLC was an intervenor in the Supreme Court challenge on the constitutionality of section 43 of the Criminal Code. Our position argued that the use of physical punishment contravenes children's human rights as articulated in the UN convention. The Supreme Court's decision to uphold the constitutionality of section 43 while limiting the scope of its exemptions was, in our judgment, an error. Rather than providing clarity and effective protection to children against maltreatment the judgment has led to greater uncertainty and challenges for the systems created to protect children from violence. The research evidence on this subject is clear on two important aspects: In those countries that banned the use of physical punishment, rates of child maltreatment have decreased. Further, children raised in homes that use alternative forms of non-physical discipline have improved life outcomes. That is a matter of science.

There has been a growing concern in the last decade related to diminishing capacity of Canada's social programs; spending reductions, lack of well-defined objectives and outcomes are all problems. The Canada Assistance Plan was transformed into the Canada Health and Social Transfer in 1995, and now into the Canada Social Transfer as of April 1, 2004. This has not improved our ability to promote social determinants of health and well-being for our children and youth. There is considerable ground to be made up in wisely investing in social expenditures to improve the quality of life for children and youth. This is now our most critical challenge.

What are the success stories? There is a spirit of renewal and opportunity in Canada to ensure that we invest greater attention and resources on social programs to vulnerable children and youth. The development of "A Canada Fit for Children," Canada's National Plan of Action for Children, provides an excellent vision of what is possible to achieve on behalf of our children.

The document is comprehensive and provides a good framework for considering what needs to be done. It is important that the national action plan be supported with the development of goals which are time-bound and measurable, supported with data, monitor progress and are based upon research evidence to promote the best outcomes for our children. The federal government has initiated important investments in these areas, which require further development and support and are consistent with national leadership in the development of our children and youth.

Canada consistait notamment à assurer la réinstallation d'un bon nombre de ces enfants et jeunes qui sont les plus exposés aux risques, en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

La LBEC a été un intervenant dans la contestation devant le Cour suprême de la constitutionnalité de l'article 43 du Code criminel du Canada. La LBEC a fait valoir que le recours au châtement corporel des enfants porte atteinte aux droits humains des enfants tels qu'ils sont clairement exprimés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. La décision de la Cour suprême de confirmer la constitutionnalité de l'article 43 tout en limitant les possibilités de dérogation a été une erreur. Au lieu de clarifier les choses et de fournir une protection efficace aux enfants contre les mauvais traitements, ce jugement a accru l'incertitude et causé des difficultés aux systèmes créés pour protéger les enfants contre la violence. Les résultats de recherches sur ce sujet sont clairs sur deux aspects importants. Dans les pays qui ont banni le châtement corporel, les taux de mauvais traitement des enfants ont chuté. Par ailleurs, les enfants qui ont été élevés dans les foyers usant d'autres formes non physiques de discipline ont des conditions de vie nettement meilleures. C'est un fait scientifiquement établi.

Au cours de la dernière décennie, la réduction des capacités des programmes sociaux au Canada n'a fait qu'exacerber les inquiétudes. Les mesures d'austérité, l'absence d'objectifs et d'attentes bien définis posent problème. Le Régime d'assistance publique du Canada a été transformé en Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux en 1995, pour devenir le Transfert canadien en matière de programmes sociaux le 1^{er} avril 2004. Cela n'a pas augmenté notre capacité de stimuler les déterminants sociaux de la santé et du bien-être pour nos enfants et nos jeunes. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de terrain à rattraper en investissant judicieusement dans les programmes sociaux pour améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes. C'est maintenant notre défi le plus crucial.

Quelles sont les réussites? Il règne un climat de renouvellement et nous avons la possibilité au Canada de faire en sorte d'accorder plus d'attention et de ressources à nos programmes sociaux destinés aux enfants et aux jeunes vulnérables. L'élaboration de « Un Canada digne des enfants », le Plan d'action national du Canada pour les enfants, brosse une excellente perspective de ce qu'il est possible de réussir pour le compte de nos enfants.

Le document est complet et constitue un bon cadre pour définir les besoins à combler. Il est important que le Plan d'action national soit appuyé par le développement d'objectifs mesurables, limités dans le temps et étayés par des données, et d'en suivre la progression en se fondant sur des observations de recherches pour favoriser l'obtention des meilleurs résultats possibles pour nos enfants. Le gouvernement fédéral a engagé d'importants investissements dans ces domaines qui demandent plus de développement et de soutien et qui sont compatibles avec l'orientation nationale en matière de développement de nos enfants et de nos jeunes.

The program, Canadian Looking After Children, CanLAC, has been supported by Social Development Canada. Its purpose is to provide comprehensive assessment and planning for children and youth in public care. It is an evidence-based child development approach to promoting good parenting to children who have faced exceptional adversity. There are now seven provinces and territories involved, and Canada is part of a 15-country group doing this important work.

CanLAC provides an opportunity to gather highly detailed information on this group of 66,000 children, and to monitor their development over time. The "Canadian Incident Study on Reported Child Abuse and Neglect" is funded by the Public Health Agency of Canada, PHAC. This critically important health surveillance and monitoring program is done on a survey basis every five years. The initiative provides important basic information in better understanding the extent and nature of child maltreatment in Canada. The opportunity to increase the frequency of surveillance, improve reporting capability of organizations and expand linkage to provincial, territorial and community information systems will assist in eliminating the child maltreatment.

The Canadian Centre of Excellence for Child Welfare, CECW, is one of the four research centres funded by the health agency under its Centres of Excellence for Child Well-being Program. The centre is in its final year of funding in 2005, and is applying for a further five-year renewal. The centre has provided leadership and innovation for child welfare in Canada to develop a research to "policy and practice" agenda. This has been a new development for Canadian child welfare, to link universities with community organizations, identify evidence-based approaches and creating capacity for measuring outcomes. The Centre of Excellence for Child Welfare has also created the First Nations research site in Manitoba. The pilot project has been very successful, and planning for the further development and growth of the Centres of Excellence Program is going on with the Public Health Agency of Canada in 2005.

Let me now turn to, more specifically, the federal role and responsibility. In our opinion, there is a vital role for the federal government in promoting the enhanced development of vulnerable children and youth. We recognize that Canada is one of the most highly decentralized federal states. The leadership role must be exercised in partnership with the provinces and territories, and must engage municipal governments, civil society organizations, citizens, and children and youth, as well as the private sector.

The federal government has two predominant instruments available to it, which in our view should be strengthened and improved. The first role is that of providing political leadership on important questions relating to children and youth. This political leadership role is the responsibility of all members of Parliament, Senate and government. In addition, there were two specific leadership roles identified: Secretary of State for Children

Le Projet canadien S'occuper des enfants, SOCEN, a eu l'appui de Développement social Canada. Son but est de fournir une évaluation et une planification complètes pour les enfants et les jeunes de l'assistance publique. C'est une approche du développement de l'enfant fondée sur des preuves, pour favoriser l'offre d'une bonne éducation aux enfants qui ont connu des difficultés exceptionnelles. Aujourd'hui, sept provinces et trois territoires y participent, et le Canada fait partie du groupe des 15 pays artisans de cette importante démarche.

Le SOCEN offre la possibilité de rassembler des informations extrêmement détaillées sur ce groupe de 66 000 enfants, et contrôle leur développement au fil du temps. L'« Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants » est financée par l'Agence de santé publique du Canada, l'ASPC. Ce programme crucial de contrôle et de surveillance médicale se fait sur la base d'une enquête tous les cinq ans. Cette initiative fournit des informations de base importantes pour mieux comprendre l'étendue et la nature des mauvais traitements de l'enfant au Canada. La possibilité d'accroître la fréquence de la surveillance, d'améliorer la capacité de présentation de rapports des organisations et d'établir des liens avec les systèmes d'information provinciaux, territoriaux et des collectivités contribuera à mettre fin au mauvais traitement des enfants.

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants, le CEPB, est l'un des quatre centres de recherche financés par l'ASPC en vertu de son programme de Centres d'excellence pour le bien-être de l'enfant. Le Centre atteint sa dernière année de financement en 2005, et il demande un renouvellement pour cinq ans. Le Centre a assuré le leadership et il a innové pour le bien-être de l'enfant au Canada en créant une recherche sur un programme de « politiques et pratiques ». Cela a été une démarche novatrice en matière de protection de l'enfance au Canada, que de lier les universités aux organismes communautaires, d'identifier les approches fondées sur des observations et de créer la capacité de mesurer les résultats. Le CEPB a aussi créé le tout premier site de recherche des Premières nations au Manitoba. Ce projet pilote a eu beaucoup de succès et la planification pour son développement ultérieur et sa croissance se poursuivra avec l'ASPC en 2005.

Permettez-moi de parler maintenant de responsabilité et du rôle du gouvernement fédéral. À notre avis, le gouvernement fédéral joue un rôle vital dans la promotion de l'amélioration du développement des enfants et des jeunes vulnérables. Nous reconnaissons que le Canada est l'un des États fédéraux le plus décentralisés qui soient. Le rôle de leadership doit être assumé de concert avec les provinces et les territoires, et engager les gouvernements municipaux, les organisations de la société civile, les citoyens, les enfants et les jeunes ainsi que le secteur privé.

Le gouvernement fédéral a, à sa disposition, deux instruments déterminants, qui à notre avis devraient être renforcés et améliorés. Son premier rôle est d'assurer un leadership politique sur des questions importantes relatives aux enfants et aux jeunes. Ce rôle de leadership politique est la responsabilité de tous les membres du Parlement, du Sénat et du gouvernement. De plus, deux rôles de leadership spécifiques ont été identifiés : le secrétaire

and Youth, and Special Advisor on Children's Rights to the Minister of Foreign Affairs. The Secretary of State position was eliminated entirely in July 2004. It is unclear why the role of Special Advisor on Children's Rights is limited to the Department of Foreign Affairs and does not apply to all federal departments, most notably Health, Social Development, Justice, Citizenship and Immigration, Indian and Northern Affairs, Human Resources and Skills Development and Heritage. There is now no dedicated minister who directly represents children and youth at the cabinet level. I will now go to the recommendations.

What are the recommendations? First, establish a child and youth secretariat within the Government of Canada, a secretariat to do specific case advocacy and monitoring, coordinate activities and the policy development of federal departments and agencies, and to provide secretariat support services to a Canada Fit for Children Commission.

The second important one is to establish a "Canada Fit for Children" commission. The commission will be comprised of children and youth, provincial and territorial governments, federal departments, civil society organizations, and other Canadians representing citizens and academics. I will note one other thing about that: The commission will have two commissioners, at least one of whom will be a youth.

The third recommendation is to review the roles, responsibilities and mandates, funding and support for the political leadership roles pertaining to children and youth. Fourth, direct a broad public education campaign promoting the use of positive non-physical discipline in parenting. Fifth, extend the protection against assault found in the Criminal Code of Canada to all of its citizens, regardless of age. Sixth, increase federal funding to support a wide variety of research-based initiatives for vulnerable children and youth. Seventh, develop enhanced accountability requirements for the Canada Social Transfer regarding national objectives, monitoring, reporting and outcomes, which are flexible and responsive. Eighth, request that the Law Commission of Canada conduct a formal study of the application of the UN Convention of the Rights of the Child, CRC, to Canadian law, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and relevant provincial and territorial legislation. The study will provide recommendations on how to integrate the CRC into Canadian law.

Ms. Claire Crooks, Associate Director, CAMH Centre for Prevention Science, Centre for Addiction and Mental Health, CAMH: Mr. Dudding's remarks about groups of vulnerable youth in Canada is actually an excellent backdrop for my presentation. It is about a specific group of vulnerable youth in Canada, namely those half million Canadian children living with

d'État pour les enfants et les jeunes et le conseiller spécial des droits des enfants auprès du ministère des Affaires étrangères. Le poste de secrétaire d'État a été aboli en juillet 2004. On ne sait pas exactement pourquoi le rôle de conseiller spécial des droits des enfants est limité aux Affaires étrangères et ne concerne pas les autres ministères fédéraux, et plus particulièrement ceux de la Santé, du Développement social, de la Justice, de la Citoyenneté et de l'Immigration, des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Ressources humaines et du Développement des compétences ainsi que du Patrimoine. Il n'y a aucun ministre représentant directement les enfants et les jeunes au niveau du Cabinet. Je vais passer aux recommandations.

Quelles sont les recommandations? Tout d'abord, de créer un secrétariat pour l'enfance et la jeunesse au sein du gouvernement du Canada. Son but serait de défendre et de surveiller des dossiers particuliers, de coordonner les activités et le développement des politiques des ministères et des organismes fédéraux et d'offrir l'appui d'un secrétariat à la commission d'Un Canada digne des enfants.

La deuxième chose importante est de constituer une commission pour « Un Canada digne des enfants ». Cette commission serait composée de représentants des enfants et des jeunes, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des ministères fédéraux, des organisations de la société civile, d'autres éminents Canadiens représentant les citoyens, ainsi que d'universitaires. J'insisterai sur une chose à ce propos : la commission aurait deux commissaires et au moins l'un d'eux serait un ou une jeune.

La troisième recommandation est de faire l'examen des rôles, des responsabilités, des mandats, du financement et du soutien pour les rôles de leadership politique en rapport avec les enfants et les jeunes au sein du gouvernement. La quatrième serait de développer une large campagne d'éducation publique pour promouvoir l'emploi d'une discipline positive et non physique dans l'éducation des enfants. Une cinquième serait d'étendre à tous les citoyens, sans distinction d'âge, la protection contre les agressions selon le Code criminel du Canada. La sixième serait d'augmenter le financement fédéral pour appuyer une grande variété d'initiatives basée sur des recherches en faveur des enfants et des jeunes vulnérables. La septième, c'est de développer des exigences d'imputabilité plus élevées pour le Transfert canadien en matière de programmes sociaux concernant les objectifs, le contrôle, les communications de rapports et les résultats. La huitième est de demander à ce que la Commission du droit du Canada mène une étude officielle sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies à la loi canadienne, y compris la Charte des droits et libertés et à toute législation provinciale et territoriale pertinente. Cette étude fournira des recommandations sur la manière d'intégrer le CDE dans la loi canadienne.

Mme Claire Crooks, directrice adjointe, Centre scientifique de prévention du CTSM, Centre de toxicomanie et de santé mentale, CTSM : Les observations de M. Dudding au sujet des groupes d'enfants vulnérables du Canada font une excellente toile de fond pour mon exposé. Il porte sur un groupe particulier de jeunes vulnérables du Canada, ce demi-million d'enfants canadiens qui

domestic violence and the aftermath of domestic violence, with a particular focus on what happens to children when their parents separate or divorce.

I will briefly outline a misfit between the current general direction on Canadian divorce, and separation and the needs of this special group of children. I will then propose three types of solutions that this country requires to meet the promise of the UN Convention on the Rights of the Child for this group.

The articles of the convention most germane to this discussion are article 3.1, which deems the best interests of children as a primary consideration in any decision making; article 3.2, which guarantees all children protection, and articles 9.1 and 9.3, which protect a child's contact with parents except where factors of abuse, neglect and best interests of the child indicate otherwise.

One of the complicated things about custody decisions in the context of domestic violence is that those three articles are not always matched up in this area. This is an area where complex analysis and complex solutions are required, and simple solutions will continue to be poorly thought out and administered.

I would like to start by highlighting some recent shifts in the way Canadians approach separation and divorce. Consistent with the UN convention on the best interests of the child, and the child's right not to be separated from parents, there has been a move towards collaborative law and more friendly solutions, more focus for parents to work with mediators to settle custody issues outside of court and to prevent the emotional and financial costs of a trial.

For many Canadian children these solutions have increased their ability to maintain relationships with both of their parents following separation or divorce. More fathers than ever are being awarded custody or joint custody and are remaining actively involved in their children's life, post-separation. Again, for most Canadian children whose parents are separating, these are wonderful initiatives and really increase their quality of life afterwards.

The proposed amendments to the Divorce Act, which have never been enacted, are consistent with this move towards collaborative solutions, and have actually moved away from the idea of custody to more of a shared-parenting-plan focus.

Although these directions are, by and large, positive for the majority of children whose parents are separating, they fail to protect the best interests of children whose parents have a history of domestic violence.

I will talk briefly about a whole other area of research and clinical awareness that has come forward over the past 20 years, and that is the whole impact of domestic violence on children. Research has shown that although there is a range of individual outcomes with respect to exposure to domestic violence, overall

vivent dans climat de violence familiale et qui en portent les séquelles, et met particulièrement l'accent sur ce qui arrive à ces enfants après le divorce ou la séparation de leurs parents.

Je vais brièvement parler du manque de cohésion entre l'orientation actuelle de l'approche concernant la séparation et le divorce et les besoins de ce groupe particulier d'enfants. Je proposerai ensuite trois types de solutions dont ce pays a besoin pour remplir ses obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Les dispositions les plus pertinentes de cette convention sont le paragraphe 3.1, qui souligne les meilleurs intérêts de l'enfant comme étant un facteur principal à tenir en compte dans la prise de décision; le paragraphe 3.2, qui garantit la protection de l'enfant, et les paragraphes 9.1 et 9.3, qui protègent les rapports de l'enfant avec ses parents, sauf dans le cas de violence ou de négligence et quand les intérêts de l'enfant exigent qu'il en soit autrement.

L'une des complications que présente la prise de décision dans le contexte de la violence familiale, c'est que ces trois clauses sont mal soutenues, dans le même domaine, pour avoir de la force. C'est un domaine qui exige une analyse complexe et des solutions complexes, et des solutions trop simplistes continueront d'être mal pensées et mal administrées.

J'aimerais commencer par faire ressortir certains changements qu'a connus l'attitude générale des Canadiens à l'égard de la séparation et du divorce. En vertu de mesures adoptées par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, qui insiste sur les meilleurs intérêts de l'enfant et son droit de ne pas être séparé de ses parents, un virage s'est amorcé vers des mesures législatives plus axées sur la collaboration et des solutions plus amicales, un accent plus prononcé sur la médiation entre parents pour régler à l'amiable les questions de garde, et prévenir les répercussions émotionnelles et financières d'un procès.

Pour bien des enfants canadiens, ces solutions les ont aidés à préserver leurs relations avec leurs deux parents à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Plus que jamais auparavant, on accorde aux pères la garde ou la garde partagée des enfants et ils continuent à s'impliquer activement dans la vie de leurs enfants après la séparation. Encore une fois, pour la plupart des enfants dont les parents se séparent, il y a de merveilleuses initiatives et une hausse réelle de leur qualité de vie après la séparation.

Les modifications proposées à la Loi sur le divorce, qui n'ont jamais été promulguées, affichent cette même tendance vers la collaboration et s'éloignent de la notion de garde pour la remplacer par un concept de rôle partagé des parents.

Bien que ces orientations soient, de façon générale, positives pour la majorité des enfants dont les parents se séparent, elles ne parviennent pas à protéger les intérêts des enfants dont les parents ont des antécédents de violence familiale.

Je vais brièvement parler de tout cet autre domaine de la recherche et de la sensibilisation clinique qui a pris de l'ampleur depuis une vingtaine d'années, et il s'agit des effets de la violence familiale sur les enfants. Les recherches ont démontré que malgré un éventail de résultats chez ces enfants, eu égard à leur exposition

the picture is a negative one. Children who witness one parent assaulting another, and the aftermath, have a range of negative outcomes, including increased rates of symptomatology, for example, trauma, internalizing disorders such as anxiety and depression, externalizing behaviour problems, sleep problems, problems in school, and problems with relationships.

We have come to realize that many of these children fare as poorly as children who are being directly abused. Recognition has dawned that these children are vulnerable, and they require and deserve protection, and indeed are promised it under the UN Convention on the Rights of the Child.

Here you see a bit of a misfit arise. On one hand, divorce is moving toward friendly collaborative law and mediation, and shared parenting. On the other hand, there is recognition in both research and clinical communities of the devastation children face living in homes in which one parent is abusing the other, and these two things have emerged separately.

Obviously there is a need to look at the intersection of these domains. What happens to children who live with domestic violence when their parents separate? As things currently stand, a mother who leaves an abusive partner to protect her eight-year-old daughter from ever again having to lock herself in the bathroom and call 911, may find herself in a joint-custody arrangement in which she has to mediate everyday parenting decisions with her former abuser. Possibly, she is exposed to more harassment and violence every Wednesday night and alternate weekends when she drops her daughter off. It is these children that I am arguing require more protection if Canada is to meet its full obligation under the UN convention.

To understand why domestic violence is so relevant to custody decisions, it is important to look at two fundamental myths about domestic violence and separation. The first myth is that domestic violence ends with separation. The thinking here is: We know this family had abuse and violence but now the parents have split up so why is this even germane? The reality is that in many cases, domestic violence does not end with separation. To the contrary, it may be a signal to the perpetrator of the violence to escalate or increase attempts to control or punish a partner who is trying to leave.

According to Statistics Canada data, one in four victims of domestic violence reported that the violence became more severe after separation. Two in five reported that the violence actually started after separation. The enforced contact between separated parents through access exchanges can present opportunities for ongoing harassment and abuse.

à la violence familiale, le résultat d'ensemble est négatif. Les enfants témoins d'actes d'agression d'un parent à l'égard de l'autre, et du climat qui s'ensuit, manifestent une gamme de symptômes négatifs, dont le trauma, la dépression, les troubles du comportement internalisé, comme l'anxiété et la dépression, les troubles du comportement externalisé, les troubles du sommeil, les difficultés à l'école et dans leurs relations sociales.

Nous en sommes venus à comprendre que bien de ces enfants s'en tirent tout aussi mal que ceux qui sont directement agressés. On a fini par reconnaître que ces enfants sont vulnérables, et qu'ils ont besoin de protection, et c'est en fait ce que leur promet la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

C'est là qu'apparaît une certaine incohérence. D'un côté, le divorce prend un virage vers des lois favorables à la collaboration, la médiation et la garde partagée. D'un autre côté on reconnaît, tant dans le milieu de la recherche que dans le milieu clinique, la dévastation subie par les enfants témoins d'actes d'agression physique d'un parent envers l'autre, et ces deux phénomènes ont été reconnus de façon indépendante.

De toute évidence, il faut tenir en compte le point de rencontre de ces deux phénomènes. Qu'arrive-t-il aux enfants qui ont vécu dans des familles où il y a de la violence familiale après la séparation de leurs parents? Dans l'état actuel des choses, une mère qui quitte un conjoint violent afin de protéger sa fille de huit ans, pour que celle-ci n'aie plus à s'enfermer dans la salle de bain pour composer le 911 pendant que sa mère est agressée pourrait négocier les responsabilités parentales avec l'auteur de la violence. Elle pourrait donc être exposée encore à d'autres actes de harcèlement et de violence tous les mercredis soirs et une fin de semaine sur deux lorsqu'elle accompagne sa fille. Ce sont ces enfants-là qui, je le soutiens, ont besoin de plus de protection si le Canada veut s'acquitter pleinement de son obligation dictée par la convention des Nations Unies.

Pour comprendre en quoi la violence familiale est un facteurs tellement pertinent au moment de prendre un décision au sujet de la garde d'enfants, il convient d'examiner deux mythes entourant la violence conjugale et la séparation. Le premier mythe est que la violence conjugale envers les femmes s'arrête après la séparation. On pense ceci : on sait qu'il y avait des abus et de la violence dans cette famille, mais maintenant que les parents sont séparés, pourquoi en parle-t-on encore? La réalité c'est que bien souvent, la violence familiale ne cesse pas après la séparation. Tout au contraire, ce peut-être un signal pour l'auteur des agressions d'intensifier ses tentatives pour contrôler ou punir une conjointe qui essaie de le quitter.

Selon Statistique Canada, environ une victime sur quatre affirme que la violence ne fait que s'aggraver après la séparation. La nécessité des rencontres entre les parents séparés, en vertu des droits de visite, peut offrir des occasions de harcèlement et d'agressions.

Separation is also the most dangerous time for a woman who is leaving an abusive partner. Domestic violence and homicides are inextricably linked, and national figures from the U.S. and Canada suggest that women are most at risk of homicide when leaving a partner who has been abusive.

A number of domestic violence death review committees have emerged in the United States and one in Canada, in Ontario, under the auspices of the Office of the Chief Coroner for Ontario. These committees review all domestic homicides to try to look for lessons learned and ways to prevent future tragedies. It is incredible that in almost every case reviewed, children are involved either as witnesses or at the very least by losing their primary caregiver, and in some cases have been directly murdered as a form of domestic violence. In cases in which there was no previous child abuse, children have been killed as a form of ultimate control over an adult partner.

The second myth is that as long as children are not directly involved, they are not affected. There is still the myth that someone can be a bad spouse and good parent. A number of lines of research show that it is simply not true.

Children are affected in an ongoing manner in numerous ways. They may continue to be exposed to various forms of violence and criminal harassment at access changeovers. They may live with a parent who is deathly afraid of the other parent, and have that impact their emotional security. They may continue to be exposed to a perpetrator of domestic violence who serves as a poor role model for healthy relationships. In addition, they can be used as conduits for ongoing abuse. I have seen in clinical assessments that children are made to monitor and report on the whereabouts of one parent to another parent. The emotional abuse of that is excruciating for children who are put in the position of being a spy in one parent's home.

In addition, children exposed to domestic violence are vulnerable to being directly abused due to the high overlap of these forms of maltreatment. A number of research studies show that the range of overlap is between 30 and 60 per cent, so if there is domestic violence occurring in a family, there is a 30- to 60-per cent chance that the children are also being directly physically abused.

Finally, these vulnerable children may also be adversely affected by long, drawn-out involvement with the legal system. Many perpetrators of domestic violence use ongoing litigation as a form of controlling and abusing an ex-partner.

I have outlined briefly the ways in which our system does not protect these vulnerable children. Now I will turn to the solutions. There are three types of solutions required: legislative changes, training and collaborative resources.

La séparation est aussi la période la plus dangereuse pour une femme qui quitte un partenaire agressif. La violence conjugale et les homicides sont intimement liés, et les statistiques nationales des États-Unis et du Canada démontrent que les femmes les plus à risque d'être tuées sont celles dont l'ex-conjoint a des antécédents de violence familiale.

Plusieurs comités de révision des crimes commis à la suite d'actes de violence familiale ont été créés aux États-Unis ainsi qu'au Canada, en Ontario, sous les auspices du Bureau du coroner en chef de l'Ontario. Ces comités passent en revue des tragédies familiales pour essayer d'en tirer des leçons et de trouver des moyens d'en prévenir d'autres. Il est incroyable que dans presque tous les dossiers examinés, les enfants sont en cause, soit comme témoins ou à tout le moins en perdant la personne qui s'occupe le plus d'eux, et dans certains cas, ils deviennent directement les victimes de meurtres liés à la violence familiale. Il arrive même que sans qu'il y ait eu des antécédents de violence à l'égard des enfants, ceux-ci soient tués, devenant un instrument de contrôle ultime sur un partenaire adulte.

Le deuxième mythe est que les enfants qui ne sont pas directement impliqués dans les actes de violence n'en sont pas affectés. On croit encore au mythe selon lequel une personne peut être un mauvais conjoint et bon parent. Toutes sortes de recherches menées démontrent que ce n'est tout simplement pas vrai.

Les enfants sont touchés de façon continue et de nombreuses façons. Ils peuvent continuer d'être exposés à diverses formes de violence et de harcèlement criminel quand ils sont raccompagnés chez l'autre parent. Ils peuvent vivre avec un parent qui est terrorisé par l'autre, ce qui se répercute sur leur sécurité émotionnelle. Ils peuvent continuer d'être exposés à l'auteur de la violence familiale, est un piètre exemple de rapports sains. En outre, ils peuvent servir d'instruments de violence continue. J'ai vu dans des évaluations cliniques que les enfants sont amenés à surveiller les allées et venues d'un parent pour le compte de l'autre et à lui faire des rapports. La violence émotive qu'exerce ce genre de comportement est terrible pour les enfants qui sont appelés à être des espions dans la maison d'un parent.

De plus, les enfants exposés à la violence conjugale risquent d'en devenir eux-mêmes victimes parce qu'il y a un grand chevauchement entre ces formes de mauvais traitements. Plusieurs études ont démontré que le degré de chevauchement est entre 30 et 60 p. 100, donc s'il y a violence dans la famille, il y a de 30 à 60 p. 100 de risques que les enfants soient aussi directement agressés.

Enfin, ces enfants vulnérables peuvent aussi subir des répercussions négatives sur une longue durée, découlant de leur passage dans la mécanique juridique. Bien des auteurs d'actes violents utilisent un procès devant un tribunal comme forme de contrôle et d'agression contre l'ex-partenaire.

J'ai décrit brièvement les façons par lesquelles notre système ne protège pas ces enfants vulnérables. Maintenant, je vais passer aux solutions. Il y a trois types de solutions nécessaires : les changements législatifs, la formation et les ressources de collaboration.

Currently, New Zealand and half of the states in the United States have developed what is called a rebuttable presumption against joint or sole custody for perpetrators of domestic violence. This simply means that a judge will not award sole or joint custody to someone who is an identified perpetrator of domestic violence unless there is compelling evidence to go against the rebuttable presumption. It shifts the onus to perpetrators to show that children and their primary caregivers will be safe in any ensuing parenting plan.

While a rebuttable assumption may be a best-case scenario, at the very least Canada needs to adopt legislation making domestic violence a mandated factor to consider in custody decisions. By making domestic violence a rebuttable presumption or a factor that must be considered, we will eliminate some of the randomness of the current situation.

Children's safety should not have to depend on whether their cases happen to have custody evaluators, judges and lawyers that understand the complexities of domestic violence. As it is now, it is a bit of the luck of the draw in terms of who gets assigned to a certain case.

One of the worries people have about adopting something like a rebuttable presumption is that in one capacity, you are developing a silver bullet for custody disputes, and people worry about false allegations. I remind the committee that evidence from our national survey suggests only a third of victims of domestic violence actually report to the police, and all evidence suggests that domestic violence is under-reported, if anything. Dr. Nicolas Bala of Queen's University has also done some research suggesting the number of genuine false allegations is minuscule.

Without adequate training and planning, new laws are at best irrelevant and at worst, lead to negative outcomes not consistent with the UN convention. A brief example is that the State of Minnesota adopted legislation to include exposure to domestic violence as grounds for child protection.

Recognizing that children exposed to domestic violence can fare as poorly as children being abused, Minnesota enacted a law saying that this is grounds for protection. Unfortunately, they did this without building the system capacity to understand which children and which families should be funneled into the child protection system.

The law was enacted. The number of children in care doubled. It totally overwhelmed the system and the law had to be repealed, so what looks like a poor law may have been a law that was put in place without the system capacity to be implemented properly.

There are excellent examples of good training this area. California requires 16 hours of domestic violence training on an annual basis to be a custody evaluator; 12 hours in the classroom

Actuellement, la Nouvelle-Zélande et la moitié des États des États-Unis ont conçu ce qu'on appelle une présomption réfutable contre l'attribution de la garde partagée ou exclusive à l'auteur de la violence. Cela veut tout simplement dire que le juge n'accorde pas le droit à la garde partagée ou exclusive aux conjoints violents, à moins qu'il y ait suffisamment de raisons pour infirmer la présomption. Le fardeau de la preuve se déplace vers le conjoint violent et c'est à lui de démontrer que les enfants seront en sécurité, quelle que soit l'entente parentale qui en découlera.

Bien que la présomption réfutable puisse être le scénario le plus optimiste, le Canada doit à tout le moins adopter des mesures législatives pour que la violence familiale soit obligatoirement un facteur examiné dans les décisions relatives à la garde des enfants. En faisant de la violence familiale une présomption réfutable ou un facteur qui doit être tenu en compte, nous éliminerons un élément aléatoire de la situation actuelle.

La sécurité des enfants ne devrait pas dépendre de l'intervention ou non dans leur cas d'évaluateurs de garde, d'avocats ou de juges qui comprennent les incidences de la violence familiale. Tel qu'est le système maintenant, l'assignation à un certain dossier se fait un peu à la courte paille.

L'une des inquiétudes exprimées, au sujet de l'adoption de quelque chose comme la présomption réfutable, c'est que dans une certaine mesure, on crée une arme trop puissante pour les différends relatifs à la garde des enfants, et les gens s'inquiètent des risques de fausses allégations. Je voudrais rappeler au comité que d'après les conclusions de notre enquête nationale, un tiers seulement des victimes de violence familiale le déclarent à la police, et tout porte à croire que la violence familiale est largement passée sous silence. M. Nicolas Bala, de l'Université Queen's, a aussi fait quelques recherches, dont la conclusion est que le nombre de véritables fausses allégations est infime.

Sans une formation et une planification adéquates, les nouvelles lois deviennent, au mieux, sans effet et, au pire, elles ont des résultats négatifs incompatibles avec les règlements de la Convention des États-Unis. Je peux donner, en quelques mots, l'exemple de l'État du Minnesota, qui a adopté une loi pour faire de l'exposition à la violence conjugale un motif de protection de l'enfant.

Reconnaissant que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent être tout aussi perturbés que ceux qui sont eux-mêmes agressés, le Minnesota a adopté une loi qui en fait un motif suffisant pour justifier leur protection. Malheureusement, cela s'est fait sans constituer une capacité du système permettant de comprendre quels enfants et quelles familles devraient être intégrés au cadre de protection de l'enfant.

La loi a été promulguée. Le nombre d'enfants mis en foyer a doublé. Tout cela a complètement submergé le système et la loi a dû être révoquée, et alors ce qui peut sembler avoir été une mauvaise loi n'est peut-être qu'une loi qui a été promulguée sans le soutien d'une infrastructure pouvant assurer sa mise en œuvre de façon appropriée.

Il y a d'excellents exemples de bonne formation dans le domaine. La Californie impose 16 heures par année de formation sur la violence familiale à tout évaluateur de garde; c'est 12 heures

and 4 hours visiting services for victims, perpetrators and children. In the U.S., the National Council of Juvenile and Family Court Judges offers judges regular opportunities to enhance their skills in dealing with complex domestic violence cases. All of these things need to happen at the same time because these cases are really complex, and without a complex understanding, the solutions will not work.

Finally, in terms of collaborative resources, courts are only as effective as essential community services that are provided. For children to have safe and continued relationships with the perpetrators of domestic violence, supervised access centres, batterer programs that address both domestic violence and parenting and counselling programs for children are critical. In the absence of these services, communities do their best to manage but children pay the price.

Again, in my clinical work as a custody evaluator, I have seen well-meaning neighbours, family members or church members step in to fill the gap when there is not adequate supervised access centres, but they are without the training and information required. In some cases, family or church members are supervising a case they do not even know what they are supervising for, and children and their primary caregivers are exposed to further abuse.

In closing, the shift towards mediation, parent education, collaborative law, joint custody and co-parenting arrangements has benefited many children. Unfortunately, this broad movement leaves half a million children who have witnessed one parent assault the other in a very vulnerable position, particularly at time of separation and afterward. When there is a history of domestic violence, there needs to be very different remedies that recognize that children may be in a never-ending war zone.

All too often, the media portrays controversy about custody decisions as a battle between fathers' rights groups and women's advocates. My message today is that custody decisions in the context of domestic violence are not about mothers' rights or fathers' rights. They are about children's fundamental right to safety and security, which is inextricably linked to the safety and security of their primary caregiver. This fundamental right is one that is covered in the UN Convention on the Rights of the Child, and one that I hope the committee will take into account when making the recommendations.

The Chairman: Mr. Dudding, you pointed out a number of areas and a number of issues, including the Criminal Code, et cetera.

We are trying to study how international instruments, and particularly the Convention on the Rights of the Child as a centrepiece, help us with children's rights in Canada. While the

de cours et quatre heures sous forme de service de visite des victimes, des agresseurs et des enfants. Aux États-Unis, le National Council of Juvenile and Family Court Judges offre régulièrement aux juges l'occasion de parfaire leurs compétences lorsqu'ils ont affaire à de complexes cas de violence conjugale. Tout cela doit se faire en même temps, parce que les dossiers sont très complexes, et sans un entendement complexe, les solutions seront sans effet.

Enfin, pour ce qui est des ressources de collaboration, les tribunaux ne sont efficaces que dans la mesure où des services communautaires essentiels sont fournis. Pour que les enfants puissent entretenir des relations saines et permanentes avec l'auteur de l'agression, il est indispensable d'avoir des centres d'accès surveillé, d'offrir un programme de traitement à l'agresseur qui aborde les problèmes de la perpétration de la violence familiale et du rôle de parent, et d'offrir aussi des programmes de consultation pour enfants. Sans ces services, les communautés font de leur mieux, mais ce sont les enfants qui écopent.

Dans mes travaux cliniques, en ma qualité d'évaluateur de la garde, j'ai vu des voisins, des proches ou des paroissiens remplis de bonne volonté tenter de combler les lacunes quand il n'y a pas de centres d'accès surveillé adéquats, mais ils n'ont ni la formation, ni l'information nécessaire. Dans certains cas, la famille ou les paroissiens supervisent un cas sans savoir ce qu'ils sont censés superviser, et les enfants et leur principal gardien sont exposés à d'autres actes de violence.

Pour terminer, le virage vers la médiation, l'éducation des parents, la loi de collaboration, la garde partagée et les arrangements de coopération entre parents ont été bénéfiques pour bien des enfants. Malheureusement, ce vaste mouvement laisse dans une situation très vulnérable un demi million d'enfants qui ont vu un parent agresser l'autre, particulièrement au moment de la séparation et par la suite. Quand il y a des antécédents de violence familiale, il faut pour y remédier des solutions très différentes, qui reconnaissent que les enfants peuvent se retrouver sur le front d'une guerre perpétuelle.

Bien trop souvent, les médias dépeignent la controverse sur les décisions liées à la garde comme une lutte entre les groupes de défense des droits des pères et les défenseurs des mères. Mon message, aujourd'hui, c'est que les décisions prises relativement à la garde dans le contexte de la violence familiale n'ont rien à voir avec les droits des mères ou des pères. Il s'agit du droit fondamental des enfants à la protection et à la sécurité, qui est inextricablement lié à la protection et à la sécurité de leur principal gardien. Ce droit fondamental est stipulé dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, et j'espère que le comité saura en tenir compte lorsqu'il fera ses recommandations.

La présidente : Monsieur Dudding, vous avez parlé de plusieurs domaines et de plusieurs enjeux, notamment en ce qui concerne le Code criminel.

Nous essayons de déterminer comment les instruments internationaux, et la Convention relative aux droits de l'enfant, surtout, peuvent nous aider à défendre les droits des enfants au

convention was signed and ratified, there is no one single enabling piece of legislation that puts it into law. It is moral guidance in some cases, and it is part of our law in other cases.

Do you believe that actually implementing more of the convention in a legal way would give more teeth to the workers in the field who work with children, to the advocates and, therefore, to the children? Are we talking about education and a change of cultural ideas and values in our society to strengthen children and their rights? Is it a legalistic or a facilitating environment where you would put your emphasis?

Mr. Dudding: That is a very important question. My answer would be, I think it is probably both. Certainly, when I consider, for example, a very basic kind of violation around this issue of 16-year-olds and their need for protection, it is an issue that in my opinion begets a legalistic solution. However, we also know that even in some jurisdictions, for example, where the law may provide to the age of 18 or 19, by and large, the practice is still to say, no, go make your own arrangements somewhere because the reality is that the system lacks either the training or the appropriate kind of resources to do what is right on behalf of those young people.

That certainly leads me to the direction, in terms of ensuring that in order for any law or legal concept to be realized, that we have to have in place the kind of right understanding, right attitudes, appropriate training and resources to support those things.

The framework must be there. At the risk of going over previous testimony, I will say that the issue here is one in terms of the question of how we embrace the CRC and give it life in this country is a challenge that we need to face and move forward with, rather than simply shrug our shoulders and say, "Well, that is the way it is."

Senator Oliver: I wish to thank you both for two very excellent presentations. I had a question for each of you. First, on page 5, you talk about the role of the federal legislator. You ended up by saying that there is no minister who is dedicated to the interests of children. However, earlier you talked about the fact that in Canada in our federal system, the federal government has jurisdiction over certain matters, the provinces over others and the municipalities over some. It takes a cooperation and coordination of all three to bring a definitive answer to many of the concerns that you have raised.

The main thing you talk about is what really is required to political leadership. Can you tell us more about what you mean by political leadership? The main thing people in the Senate do is we are public policy-makers. Where and how does that relate to what you call political leadership? In what ways do you want us to lead, knowing what our main job is? Are you saying just bring in more legislation? Is that what you meant by political leadership or what was that definition?

Canada. Bien que la Convention ait été signée et ratifiée, il n'y a pas de clause d'habilitation singulière lui donnant qualité de loi. Parfois c'est une directive morale et d'autres fois, c'est une disposition de la loi.

Est-ce que vous croyez vraiment que le fait d'imposer la Convention au moyen de la loi donnerait plus de pouvoir aux gens qui travaillent dans le domaine avec les enfants, aux défenseurs et, par leur biais, aux enfants? Parlons-nous ici d'éducation et de virage dans la culture et les valeurs de notre société pour mieux protéger les enfants et leurs droits? Est-ce que ce sur quoi vous voulez insister, c'est une structure legaliste ou médiatrice?

M. Dudding : Voilà une question très importante. Je répondrai, je pense, les deux. Certainement, lorsque je pense, par exemple, au type de violation fondamentale entourant ce problème des jeunes de 16 ans et à leur besoin de protection, c'est une situation qui, selon moi, exige une solution legaliste. Cependant, nous savons aussi que même dans certains territoires, par exemple, où la loi peut offrir une protection aux jeunes de 18 ou 19 ans, en général, la pratique consiste tout de même à dire non, débrouillez-vous seul ailleurs, parce que la réalité veut que le système manque soit de la formation ou du type de ressources approprié pour intervenir comme il le faudrait pour ces jeunes là.

Cela m'amène à suggérer, pour que toute loi ou concept juridique puisse se réaliser, que nous devons nous assurer de comprendre la situation comme il le faut, d'avoir la bonne attitude, une formation appropriée et des ressources suffisantes pour appuyer ce genre de chose.

Il faut un cadre. Au risque de répéter des témoignages antérieurs, je dirai que la question est de savoir comment nous allons appliquer la Convention relativement aux droits de l'enfant et la concrétiser dans notre pays; c'est un défi que nous devons affronter et relever plutôt que de tout simplement lever les épaules en disant : « Eh bien, c'est ainsi. »

Le sénateur Oliver : Je tiens à vous remercier toutes deux de vos excellentes présentations. J'avais une question à poser à chacun de vous. Tout d'abord, à la page 5, vous parlez du rôle du législateur fédéral. Vous finissez par dire qu'il n'y a pas de ministre dévoué aux intérêts des enfants. Cependant, plus tôt, vous avez parlé du fait qu'au Canada, dans notre régime fédéral, le gouvernement fédéral a autorité sur certaines questions, les provinces sur d'autres, et les municipalités sur d'autres encore. Il faut de la coopération et de la coordination pour que tous les trois parviennent à trouver une réponse définitive à bon nombre de préoccupations que vous avez soulevées.

Vous avez surtout parlé de ce qui est nécessaire pour assurer un leadership politique. Pouvez-vous mieux expliquer ce que vous entendez par leadership politique? Notre rôle principal, au Sénat, c'est de décider de politiques publiques. En quoi et comment est-ce que cela se rapporte-t-il à ce que vous appelez le leadership politique? De quelle façon voulez-vous que nous assurions un leadership, d'après ce que vous savez de notre principale fonction? Est-ce que vous suggérez de tout simplement créer d'autres lois? Est-ce que c'est ce que vous entendez par leadership politique, ou y a-t-il autre chose?

Mr. Dudding: The definition of political leadership as I see it is that, in the first instance, to have responsibility at a political level vested with some individuals is important. I suggest that two roles we have had are the one of Secretary of State for Children and Youth and the other one in the special adviser's role. That does not let anybody else off the hook, but to have those kinds of visible leadership roles within government is important.

The second component, having thought about it, is that the importance of providing a framework is the notion of the "Canada Fit for Children" commission; to have this kind of ongoing and focused discussion and provide the monitoring and the accountability, if you will, about all matters related to children and youth, is again another way of demonstrating that kind of leadership.

Senator Oliver: I suppose that having committees such as this in the Senate and a comparable one in the House of Commons to monitor and deal with this on an ongoing basis might also be something that would demonstrate that kind of leadership?

Mr. Dudding: Certainly, I agree with that.

Senator Oliver: I would like to go to the rebuttable presumption, if I could. It is an interesting idea, but it all turns on evidence. To be more specific, if the presumption can be rebutted, if there is enough reason to overturn the presumption, and one of the presumptions is that the children will be safe, my question is what kind of evidence would you need? If a father has been abusive, for instance, what kind of proof do you need? When the father takes the stand and says, "I am not going to do it any more," is that enough to rebut the presumption? What is the evidence required to rebut it?

Ms. Crooks: That is an excellent question. You really have underscored the need for building system capacity. You need judges and custody evaluators who can wrestle with really complex issues. The rebuttable presumption might be appropriately overturned in light of the characteristics of the violence that occurred. For example, if somebody pushed somebody at the time of separation, it was out of character, and it was a one-time event. A perpetrator is taking responsibility. Those sorts of things might be taken into account. Someone saying, "No, I am not going to do it again," certainly is not particularly compelling.

The other piece is that you need a system where everybody is capable of doing ongoing risk assessment. As a judge or custody evaluator, you need people who know the big risk factors for dangerousness. You need people to know that when somebody walks through a probation or protection order, that is really serious business and needs to be treated that way. If somebody was walking through a protection order, it does not really matter what they say in court. That is a really serious red flag.

Senator Oliver: That is not going to be rebutted.

M. Dudding : La définition du leadership politique, telle que je la vois, tout d'abord, c'est qu'il est important d'investir certaines personnes de responsabilités au niveau politique. Je dirais qu'il y a deux rôles importants, celui du secrétaire d'État pour l'enfance et la jeunesse, et l'autre est celui du rôle de conseiller spécial. Cela n'enlève rien à la responsabilité des autres, mais il serait important d'avoir ce genre de rôle de leadership visible au sein du gouvernement.

Le deuxième élément, après réflexion, c'est, en raison de l'importance de constituer un cadre, la notion de la commission pour « Un Canada digne des enfants »; il faut ce genre de discussion continue et focalisée, et créer des mécanismes de surveillance et de reddition des comptes, si on veut, sur toutes les questions liées aux enfants et aux jeunes. Ce serait un autre moyen de démontrer ce genre de leadership.

Le sénateur Oliver : Je suppose que la création d'un comité comme celui-ci au Sénat et d'un autre du même genre à la Chambre des communes, pour surveiller cette situation et en discuter de façon continue, pourrait aussi être une autre démonstration de ce genre de leadership?

M. Dudding : Certainement, je suis tout à fait d'accord.

Le sénateur Oliver : J'aimerais passer à la question de la présomption réfutable, si vous permettez. C'est un concept intéressant, mais qui repose entièrement sur la preuve. Je m'explique. Si la présomption peut être réfutée, s'il y a assez de motifs pour réfuter la présomption, et l'une des présomptions est que les enfants seront en sécurité, ce que je voudrais savoir, c'est quel genre de preuve vous faudrait-il? Si un père a été agressif, par exemple, quel genre de preuve faut-il? Lorsque le père va à la barre et dit : « Je ne le ferai plus », est-ce que cela suffit pour réfuter la présomption? Quel genre de preuve faut-il pour la réfuter?

Mme Crooks : C'est une excellente question. Elle illustre vraiment bien la nécessité de renforcer la capacité du système. Il faut des juges et des évaluateurs de la garde qui peuvent composer avec des enjeux réellement complexes. La présomption réfutable peut être infirmée à la lumière des caractéristiques des actes d'agression. Par exemple, si quelqu'un a poussé l'autre au moment de la séparation, ça ne lui ressemble pas, et ça ne devrait pas se reproduire. Un agresseur admet sa responsabilité. Ce genre de chose peut être tenu en compte. Quelqu'un qui dit : « Non je ne le ferai plus », n'est pas forcément très convaincant.

L'autre chose, c'est qu'il faut un système où tout le monde peut faire une évaluation continue des risques. Le juge ou l'évaluateur de la garde doit connaître les grands facteurs de risque pouvant constituer un danger. Il faut des gens qui savent que lorsque quelqu'un enfreint une ordonnance de probation ou de protection, c'est sérieux et il faut traiter la chose comme telle. Si quelqu'un enfreint une ordonnance de protection, peu importe ce qu'il dit devant le tribunal. C'est vraiment un avertissement grave.

Le sénateur Oliver : Personne ne va prétendre le contraire.

Ms. Crooks: No, and the system-wide capacity for these complex deliberations is not there right now. What makes people nervous is when you rely on someone to say, “No, I was abused.” It becomes a he-said, she-said situation. It requires competent assessors and judges to be able to implement this.

Senator Oliver: Mr. Dudding, when doing research on any major topic, the place you begin is with a review of the literature. What have other people done in other jurisdictions and so on? In terms of political leadership and having a cabinet minister in charge of the covenant, what have other jurisdictions done? What are the ones that we should try to model after?

Mr. Dudding: I do not have an off-the-top answer to that. That is a very good question, senator. I could only give you an impression that most jurisdictions will have an identifiable minister responsible for these areas, but which and which titles I am not in a position to answer you right now.

Senator Pearson: Mr. Dudding, my first question is about your example of the 17-year-old who was thrown out. I know that is an issue of concern for various child welfare workers and so on. Would you recommend that we work hard towards a uniform age of 18 for compliance with the Convention on the Rights of the Child which defines a child as every human being under the age of 18? If so, how do you think we could do it?

Mr. Dudding: I will answer the simple part of the question, which is, yes, the age of 18 is the age that is set in the convention. We believe that is the appropriate age. That is the simple part.

The more complex part of this is how we do it. We recognize that provincial governments have their own area of jurisdiction in this area.

That is why my thinking is to rely upon the notion of a “Canada Fit for Children” commission that would provide the forum for these kinds of issues to be tabled and discussed. Senator, relying upon morality, peer pressure and that kind of accountability to move these things forward at a provincial level is not terribly satisfactory, in my opinion. However, in recognition of our federal state, it is probably about as good as it can be.

In respect of saying this about the age of 18, it also recognizes that we need to have the kind of commensurate resources and services in place so that they are appropriate and will benefit those aged 17 and 18 years. Otherwise, we could do more harm.

I have experienced many instances where adolescent children were experiencing difficulties, and the local child welfare agency became involved. There were no appropriate kinds of services in place on those occasions, and the agency did more harm than good.

Mme Crooks : Non, et il n'existe pas actuellement une capacité globale pour tenir ces délibérations complexes dans l'ensemble du système. Les gens ne sont pas à l'aise lorsqu'il faut se fier aux allégations de la personne se disant victime de mauvais traitements. Cela devient la parole de l'un contre celle de l'autre. On a besoin d'évaluateurs et de juges compétents pour appliquer un tel système.

Le sénateur Oliver : Monsieur Dudding, lorsqu'on effectue des recherches sur un sujet important, on commence par l'examen de la documentation disponible. On veut savoir ce qui s'est fait ailleurs dans des circonstances semblables et des choses de ce genre. Pour ce qui est du leadership politique et de la prise en charge de l'engagement par un ministre du Cabinet, quelles ont été les mesures prises par d'autres gouvernements? Lesquels devrions-nous chercher à imiter?

M. Dudding : Je n'ai pas une réponse toute prête pour vous. C'est une très bonne question, sénateur. Je peux seulement vous dire que j'ai l'impression que la plupart des gouvernements ont désigné un ministre responsable pour ces questions, mais je ne pourrais pas vous préciser quel ministre exactement et à quel titre.

Le sénateur Pearson : Monsieur Dudding, ma première question concerne votre exemple de cette jeune de 17 ans qui a été chassée de la maison. Je sais que c'est un phénomène qui préoccupe beaucoup les intervenants en service d'aide à l'enfance, notamment. Recommanderiez-vous que nous mettions tout en oeuvre pour favoriser l'adoption uniforme de l'âge de 18 ans pour assurer la conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant qui désigne comme enfant toute personne de moins de 18 ans? Le cas échéant, de quelle façon croyez-vous que nous devrions procéder?

M. Dudding : Je vais d'abord répondre à la portion simple de votre question. L'âge de 18 ans est effectivement celui fixé par la convention. Nous croyons que c'est l'âge qui convient.

Pour ce qui est de la portion plus complexe concernant la façon de procéder, nous sommes conscients que les gouvernements provinciaux ont leurs propres sphères de compétence à ce chapitre.

C'est pour cette raison que je préconise la création d'une commission pour « Un Canada digne des enfants » qui offrirait une tribune pour soumettre ce genre de questions et en débattre. Je ne crois pas qu'il soit très satisfaisant de compter sur la moralité, la pression des pairs et ce genre d'obligations pour faire avancer ces dossiers à l'échelon provincial. Cependant, compte tenu de notre situation d'état fédéral, il est probable que les choses se déroulent aussi bien que possible dans le contexte actuel.

Si on veut appliquer cette définition des moins de 18 ans, il faut également reconnaître que les ressources et les services nécessaires devront être mis en place pour venir en aide aux jeunes de 17 et 18 ans. Sinon, nous pourrions envenimer la situation.

J'ai vu bien des cas où des organismes locaux d'aide à l'enfance sont intervenus pour assister des adolescents en difficulté. Ces organismes n'offraient pas les services appropriés et se sont retrouvés à faire plus de mal que de bien.

Senator Pearson: That point was raised by Dr. Crooks as well. We should be careful about legislation and regulations unless we have the mechanisms in place to benefit those who are targeted by the laws. Naturally, as co-chair of the custody and access committee, I was interested in your comments, which resonated a great deal with some of the things we have heard across Canada on that particular issue. At our meeting in Stockholm, where they have a presumption of joint custody, we were struck that they are doing some serious rethinking about whether that has been in the best interest of the child.

I will not ask you a question but I will thank you for your presentation instead. There is a growing recognition of the issues in respect of children who witness violence. As a psychologist, you could perhaps answer one question. Do you consider any lower age? In my view, all children, including the very youngest, should be included. Have you any comment about the very young children who are being exposed to this?

Ms. Crooks: Senator, you have reminded me that I was to ask if I could distribute two papers. I brought 25 copies of two articles. One is on legal and policy implications of legislative changes but they are in English only.

The Chairman: Witnesses can testify in their language and you can provide us with the papers, which we will have translated and distributed.

Ms. Crooks: You have raised an important issue: The question of whether children, if they are too young to remember or to understand what happens, are affected by violence in the home or in the community. The answer is, unequivocally, yes they are affected in some truly scary ways in the area of neurological development. Compelling evidence is available on what happens to a baby's brain when it is constantly under stress and not being soothed. From a developmental perspective, children of different ages are affected differently but they are all affected. Another way in which the little ones are affected is in the area of development of secure and safe attachments with adult caregivers. That is the primary job of an infant. Those secure bonds form the basis for how they view the world, and how other relationships are developed. Attachment for an infant is based on having its needs met. If an infant is exposed to a great deal of screaming and yelling, it will become distressed and have difficulty sleeping, compounded by the lack of soothing and comfort provided by the caregiver. Children do not have to remember an event to be affected by it.

Senator Carstairs: Obviously, your statistics are not exactly positive. I sometimes have difficulty resolving whether the statistics are increasing because we are more knowledgeable

Le sénateur Pearson : C'est un point qui a été soulevé également par la Dre Crooks. Lorsque nous proposons des modifications législatives ou réglementaires, nous devons nous assurer que les mécanismes sont en place pour venir en aide aux personnes visées par ces changements. Il est bien évident qu'à titre de coprésidente du Comité sur la garde et le droit de visite des enfants, je me suis intéressé de près à vos commentaires qui faisaient vraiment écho à quelques-unes des observations que nous avons entendues dans les différentes régions du Canada au sujet de cette question précise. À notre réunion de Stockholm, où il existe une présomption de garde partagée, nous avons été surpris de constater que les autorités se penchaient sérieusement sur la question pour déterminer si les meilleurs intérêts des enfants étaient bel et bien servis.

Je ne vais pas vous poser de question, mais je vais vous remercier pour votre exposé. On reconnaît de plus en plus les problèmes causés aux enfants qui sont témoins de violence. Peut-être pourrais-je vous poser une question en votre qualité de psychologue. Croyez-vous que l'âge minimal devrait être abaissé? Selon moi, tous les enfants, y compris les tout jeunes, devraient être inclus. Qu'auriez-vous à nous dire au sujet des très jeunes enfants qui sont exposés à ce genre de comportements?

Mme Crooks : Sénateur, vous me rappelez que je voulais demander l'autorisation de distribuer deux documents. J'ai apporté avec moi 25 copies de deux articles. L'un d'eux porte sur les répercussions juridiques et stratégiques des changements législatifs, mais ces documents sont en anglais seulement.

La présidente : Les témoins peuvent s'adresser à nous dans leur langue et vous pouvez nous fournir vos documents que nous allons faire traduire et distribuer.

Mme Crooks : Vous avez soulevé une question importante. Les enfants qui sont trop jeunes pour se rappeler ou comprendre ce qui se passe sont-ils affectés par la violence dans leur foyer ou dans leur communauté? Il ne fait aucun doute que la réponse est oui; le développement neurologique de ces enfants est affecté de différentes façons vraiment inquiétantes. Il existe des preuves probantes des effets ressentis par le cerveau d'un enfant qui est constamment en situation de stress et qu'on ne reconforte jamais. Du point de vue du développement, les enfants sont touchés différemment selon leur âge, mais ils sont tous affectés. Les très jeunes enfants ressentent également des effets au chapitre de l'établissement de liens sûrs et solides avec les adultes qui leur dispensent des soins. C'est d'ailleurs la tâche principale d'un jeune enfant. Ces liens solides sont le fondement de leur perception du monde et de la façon dont ils établissent d'autres relations. Pour créer de tels liens avec un jeune enfant, il faut répondre à ses besoins. Si un jeune enfant est exposé à beaucoup de cris et de disputes, il se retrouve en situation de détresse et éprouve de la difficulté à dormir, d'autant plus que le pourvoyeur de soins ne lui procure pas un réconfort suffisant. Il n'est pas nécessaire que les enfants se souviennent d'un événement pour que celui-ci les affecte.

Le sénateur Carstairs : De toute évidence, vos statistiques ne sont pas vraiment réjouissantes. Je me demande parfois si les statistiques ne s'aggravent pas uniquement parce que nous

about the things that are done to children, or whether they are actually increasing. We have more children in foster care today than we ever had before; there is no question about that. Are they in foster care because 25 years ago they would have been left with their families to their detriment, or are they in foster care because there are genuinely more children in need of care? How do you resolve that?

Mr. Dudding: The answer to the question is yes because I think both situations are true. Certainly, our attitudes and ideas about what constitutes risk or harm for children have changed and will continue to change. In many respects, we understand that as good news. We have seen and recognized that there has been a diminishment in the level of the social safety net in Canada. That reduction has harmed a great many people but, of course, it disproportionately harms vulnerable people. That statement is also true. It is a matter of teasing those things out but it also takes us to the conclusion in terms of where we are to be. The increasing number of children coming into the public care system places on all of us the obligation to provide better care for them.

We did not increase the number of foster homes correspondingly to the number of children coming into care. There is a disconnection between the trauma to the child's life, and our ability to do something better on behalf of that child. That is also a concern.

Senator Carstairs: Dr. Crooks, I was interested in the quick analogy that you drew between families in which there is domestic violence, and children who might be abused as a result. Have you done, or will you do, any additional work with respect to that direct correlation? I am of the view that if there is domestic violence in a family, it is highly unlikely that the children will escape that, especially if they get in the way, and it is hard for children not to get in the way. Children have an innate ability to be there all the time.

Ms. Crooks: There are some important facts to know about that. Dr. Jeffrey Edleson, from the University of Minnesota, has done some of the best work in this area of looking at the ways in which children are involved, and how parents think they are involved — parents are more likely to think the kids were asleep. Dr. Edleson did a phone survey of children exposed to domestic violence, and found a whole range of ways that children are involved. The overlap being 30 per cent to 60 per cent is based on a review of numerous studies and on physical abuse. Many people, myself included, would argue that there is emotional maltreatment to children in 100 per cent of the cases where one parent is assaulting the other parent. Any of those statistics depend on what has been reported and to whom. I am also involved in a group that has developed one of the first programs for abusive fathers. It is a pilot project in a number of areas in Ontario and the U.S. We have found that these fathers have been referred to the group typically by a Children's Aid Society for being abusive. In the context of the group, it becomes apparent that it is more undifferentiated violence than that. When they relay an incident, it becomes clear there is also a

sommes davantage au courant des traitements infligés aux enfants, ou bien si la situation se détériore vraiment. Il y a actuellement plus d'enfants en famille d'accueil que jamais auparavant; cela ne fait aucun doute. Se retrouvent-ils en famille d'accueil alors qu'il y a 25 ans, on les aurait laissés, à leur détriment, au sein de leurs familles respectives, ou y a-t-il vraiment plus d'enfants qui ont besoin des soins d'une famille d'accueil? Comment peut-on y voir plus clair?

M. Dudding : Ma réponse est oui dans les deux cas. Il est bien certain que nos attitudes et nos points de vue relativement à ce qui constitue un risque ou un danger pour nos enfants a évolué et continuera d'évoluer. À bien des égards, nous voyons cela de façon favorable. Nous avons constaté et reconnu que le filet de sécurité sociale du Canada s'est effiloché. Cette détérioration a affecté beaucoup de gens mais, bien évidemment, ce sont les personnes vulnérables qui en ont proportionnellement le plus souffert. Cette affirmation est également vraie. Il s'agit de démêler tout cela, ce qui nous amène à nous interroger quant aux objectifs à viser. Le nombre croissant d'enfants confiés aux services publics nous place devant l'obligation de leur offrir une aide plus efficace.

Le nombre de foyers d'accueil n'a pas augmenté proportionnellement à la quantité d'enfants confiés à ces services. Il y a un fossé entre les torts causés aux enfants et notre capacité de mieux faire pour leur venir en aide. C'est une autre source de préoccupation.

Le sénateur Carstairs : Docteur Crooks, j'ai trouvé intéressante la brève analogie que vous avez faite entre les foyers où il y a violence familiale et les mauvais traitements qui en découlent pour les enfants. Avez-vous effectué, ou comptez-vous réaliser, d'autres recherches relativement à cette corrélation directe? Je crois que dans un foyer où il y a violence familiale, il y a très peu de chances que les enfants réussissent à l'esquiver, surtout s'ils s'y trouvent mêlés, et il est difficile pour les enfants de ne pas s'y retrouver mêlés. Les enfants ont la capacité innée d'être toujours présents au cœur des événements.

Mme Crooks : Il y a certains faits importants à connaître à ce sujet. Jeffrey Edleson, de l'Université du Minnesota, a réalisé quelques-uns des travaux les plus intéressants dans ce domaine en examinant les façons dont les enfants sont touchés, et les perceptions des parents à cet égard — les parents pensent le plus souvent que les enfants dorment. M. Edleson a mené un sondage téléphonique auprès d'enfants exposés à la violence familiale et découvert un large éventail de manières dont ils peuvent être touchés. Le recoupement se situant entre 30 p. 100 et 60 p. 100 est fondé sur l'examen de plusieurs études portant sur la violence physique. Bien des gens, et je m'inclus dans le lot, soutiendraient que les enfants sont victimes de mauvais traitements émotifs dans 100 p. 100 des cas où l'un des parents agresse l'autre. Toutes ces statistiques dépendent des faits rapportés et des instances qui en sont saisies. Je fais également partie d'un groupe qui a mis sur pied l'un des premiers programmes destinés aux pères violents. Un projet pilote est en cours dans différentes régions de l'Ontario et des États-Unis. Nous avons constaté que ces pères étaient généralement aiguillés vers le groupe par une Société d'aide à l'enfance en raison de leur

difference between who is recognized officially to have been maltreating and what is going on in the families. These are all interconnected, of course.

[Translation]

Senator Losier-Cool: My question is for Mr. Dudding. Your recommendations to the committee are listed on pages seven and eight of your presentation. I am not sure if you would like the committee to select one of these eight recommendations in particular, because quite often, it is important to prioritize, so to speak. My preferred recommendation is clearly the second one which calls for the establishment of a commission.

I would like you to explain to me the difference between a commission and a secretariat. As I understand it, a secretariat could provide support services to the commission. I would opt for the establishment of a commission because this entity would report to Parliament and would be supported in legislation. As such, the commission would be subject to other Canadian laws and to the Official Languages Act. Young children in minority situations in Canada would have the right to access the services of the commission.

This commission would have a mandate to examine all matters concerning children. Once it had done that, what pressure would it be able to exert to bring about compliance?

[English]

Mr. Dudding: There are two parts to the question, so let me start by saying — from my perspective — recommendation number two with regard to a commission is — I would agree with the senator — far more important as a means to provide the kind of visibility and significance that this issue presents to us all.

My sense in terms of recommendation number one around the secretariat is that it is really more housekeeping. I do not want to diminish it from that perspective, but to enable the federal government and the departments of the federal government to get their act together, as well as to do a specific job with regard to case advocacy issues that are uniquely within the federal role. When one lines the two up, a commission is a far more important legislative mandate than what the role of the secretariat would be envisaged as.

The second part of the question is the more difficult one. The work of the commission, by the way, if one follows it according to this document, will have its work cut out for it at least until the year 2015. That is probably far enough in advance to leave me comfortable. There will be work in 2016, I know.

More seriously about that is a primary question that we all must struggle with, which is this issue in a federal state around how is it that we bring a focus of responsibility here. There are no

comportement violent. Dans le contexte de notre travail, il apparaît évident que la violence n'est pas aussi différenciée que cela. Lorsqu'un incident est signalé, il devient clair qu'il existe également une différence entre les victimes officiellement reconnues et les événements qui se déroulent au sein de la famille. Tous ces éléments sont bien sûr interreliés.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Ma question s'adresse à M. Dudding. Aux pages sept et huit de votre présentation on retrouve les recommandations au comité. Je ne sais pas si vous préféreriez que le comité choisisse une de ces huit recommandations, parce que bien souvent il faut se créer une priorité, si je puis dire. La recommandation que je préfère est certainement celle au numéro deux, qui mentionne la création d'une commission.

Je voudrais que vous me démontriez la différence entre la commission et le secrétariat. D'après ma lecture de la recommandation, le secrétariat pourrait alimenter la commission, lui fournir des services. Je préférerais la création d'une commission parce que celle-ci répondrait au Parlement et serait appuyée par une législation. Et étant appuyée par la législation, la commission serait soumise aux autres lois du Canada et à la Loi sur les langues officielles. Les jeunes enfants en situation minoritaire au Canada auraient droit aux commissions.

Le mandat de cette commission serait d'examiner tous les sujets concernant les enfants. Quand vous aurez examiné tous ces sujets, quels seraient les moyens de pression que la commission pourrait avoir?

[Traduction]

M. Dudding : Il y a deux parties à votre question; j'aimerais d'abord dire qu'à mon point de vue, la deuxième recommandation visant la création d'une commission est — je serais d'accord avec le sénateur à ce sujet — beaucoup plus importante si l'on veut donner la visibilité voulue à ce dossier primordial pour nous tous.

Selon moi, la première recommandation concernant le secrétariat est davantage d'ordre administratif. Je ne voudrais pas en diminuer l'importance, mais il s'agit de coordonner les interventions du gouvernement fédéral et de ses ministères et de prendre les mesures qui s'imposent dans les dossiers de défense des droits relevant uniquement des instances fédérales. En comparant les deux, on constate qu'une commission aurait un mandat législatif beaucoup plus large qu'un secrétariat.

La deuxième partie de la question est plus complexe. Soit dit en passant, si la commission se voyait confier le mandat prévu dans ce document, elle aurait du pain sur la planche au moins jusqu'en 2015. Je crois que c'est suffisant pour me permettre de travailler à mon aise. D'autant plus que je sais qu'il y aura encore du travail en 2016.

Plus important encore, il faut régler le principal problème qui se pose à nous dans le contexte d'un État fédéral quant à la façon de cibler les différentes responsabilités. Il n'y a pas de solution

simple answers to that question. As of Friday, in the discussions around the child care program, we can understand what the complexities of these issues are.

The magic here is inviting and ensuring that the provinces and territories are at the table — much as we have done, and again not entirely successfully — with the health care council, but they have been given a role at the table with an ongoing mandate. To use that kind of model or approach with this commission, so that the pressure that will be brought on other jurisdictions to come into compliance, will be there on an ongoing basis.

The other question in terms of the more legally oriented issues of compliance would certainly run to number eight of our recommendations with regard to the role of the law commission. It will help us all from a legal perspective in terms of looking at understanding the federal and provincial roles that may be brought legally into compliance.

Senator Poy: This is for Ms. Crooks. Can you give me your thoughts on the Supreme Court's decision on section 43 of the Criminal Code in relation to corporal punishment of children? What do you think of that decision?

Ms. Crooks: I guess with respect to corporal punishment, there was a question earlier to Mr. Dudding about whether the law needs to change, or is it the will of the people and programming that needs to change. I think there is a clear cut role for law to set the standard with respect to corporal punishment. If you look internationally, for example, Sweden, from the time that it made any corporal punishment outlawed, in the seven years following there was not a single child's death as a result of maltreatment. To me, that is compelling evidence right there. I do not know if that answers your question.

Senator Poy: Yes, so this is what you would suggest to our government?

Ms. Crooks: Yes. I do not think the Criminal Code says you cannot assault children unless they are the ages of 2 and 16.

Senator Poy: It does not make sense.

Ms. Crooks: No, not particularly.

The Chairman: We thank both of you for coming and sharing information we have not heard before on the state of children in Canada, and sharing your opinions and suggestions. We will take them into account, and we will look forward to you filing the papers that you have indicated and any other materials.

We will move to our next panel without delay.

simple à cet égard. Les discussions tenues vendredi dernier concernant le programme de garde d'enfants nous montrent bien à quel point ces dossiers sont complexes.

La clé, c'est de s'assurer la participation de toutes les provinces et tous les territoires, comme nous l'avons fait de façon relativement satisfaisante avec le conseil des soins de santé, en leur confiant un rôle dans les discussions ainsi qu'un mandat permanent. Il conviendrait d'utiliser le même genre de modèle ou d'approche avec la commission proposée de manière à maintenir de façon permanente les pressions en faveur d'un alignement des autres gouvernements.

L'autre question concernant les aspects plus juridiques de l'application de la convention nous amènerait certes à notre huitième recommandation relativement au rôle de la Commission du droit. Une telle étude nous aiderait tous à mieux comprendre les rôles fédéraux et provinciaux pouvant être invoqués au titre des questions d'ordre juridique touchant l'application de la convention.

Le sénateur Poy : J'ai une question pour Mme Crooks. Pourriez-vous nous faire part de vos impressions relativement à la décision de la Cour suprême au sujet de l'article 43 du Code criminel touchant les châtiments corporels à l'égard des enfants? Que pensez-vous de cette décision?

Mme Crooks : Pour ce qui est des châtiments corporels, je pense qu'on a demandé tout à l'heure à M. Dudding si c'était la loi qu'il convenait de changer, ou plutôt la volonté des gens ou les programmes offerts. J'estime qu'il est essentiel que la loi établisse la norme à suivre en matière de châtiments corporels. À l'échelle internationale, par exemple, aucun enfant suédois n'est décédé en raison de mauvais traitements dans les sept années qui ont suivi l'adoption d'une loi interdisant les châtiments corporels. Selon moi, il ne peut pas y avoir de preuve plus probante. Je ne sais pas si cela répond bien à votre question.

Le sénateur Poy : Oui. C'est donc ce que vous suggèreriez à notre gouvernement?

Mme Crooks : Oui. Je ne crois pas que le Code criminel stipule qu'il est interdit de battre un enfant à moins qu'il ne soit âgé de deux à 16 ans.

Le sénateur Poy : Cela n'a aucun sens.

Mme Crooks : Non, pas vraiment.

La présidente : Nous vous remercions tous les deux pour votre présence et pour les renseignements nouveaux que vous nous avez transmis relativement à la situation des enfants au Canada. Vous pouvez être assurés que nous allons tenir compte de vos opinions et de vos suggestions et nous attendons avec impatience les documents que vous vous êtes engagés à nous soumettre et toute autre information pertinente.

Nous passons maintenant sans tarder à notre deuxième groupe de témoins.

The Chairman: Thank you. We can reconvene now. We have Mr. Agnew, UNICEF Canada at the table and Ms. Vandergrift, Chair, Working Group on Children and Armed Conflict, World Vision Canada, and Ms. Austin, Policy Analyst, Child Rights and HIV/AIDS, World Vision — Canada.

We are running a little late. I would ask you to have some introductory remarks, not necessarily in detail from any briefs, but if you could hit the points that you think are most important to put on the record. Then we would like to leave some time for questions.

Mr. David Agnew, President and CEO, UNICEF Canada: I would like to thank you not just for the opportunity to address you but also for putting the spotlight on this too often neglected topic.

Knowing the panel before us and the other witnesses who spoke, you have had some wonderful expertise on child rights; leading NGOs and advocacy groups. In Senator Pearson, you have the senior voice for children's rights in the Government of Canada. You are well briefed on the domestic issues.

I wanted to touch on two issues. First, you have been exposed to the UN Study on Violence Against Children, which we are delighted to be the secretariat for. I want to underline the importance of that. I believe it could make a good contribution not just to engaging the public but also moving ahead on the critical issue of violence against children.

The second issue is to give you a heads up, or alert you that next month UNICEF will release a report on the levels and changes in child poverty rates in the OECD countries, including Canada, of course. Depending on which year you start and finish, this report reports an extremely modest improvement in the Canadian rate, but nonetheless, this bountiful nation of ours still allows, by our calculations, 15 per cent of our children to live in poverty. That places us, amongst the 26 nations, 19th. When we talk about obligations under our convention, I deposit those numbers with you, and point out that while the rights of children are not denominated in dollars, it is difficult to believe that tolerating that level of persistent poverty is anything but an example of the distance we have to go in this country to achieve the convention ideals and principles.

I want to focus on a different issue. Because I know you have been well briefed and will continue to be on domestic issues, I want to focus on one element of Canada's obligations under the convention. That is the contribution this country makes to building a world fit for children. The convention, and our embrace of it, obliges us to take a much broader focus than simply the domestic one, as important as that is, and to make a

La présidente : Merci. Nous pouvons maintenant reprendre nos travaux. Nous recevons M. Agnew, de UNICEF Canada, ainsi que Mme Vandergrift, présidente du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés, Vision mondiale — Canada, et Mme Austin, analyste des politiques, Droits de l'enfant et VIH-sida, Vision mondiale — Canada.

Nous avons pris un peu de retard. Je vous demanderais donc de nous faire part de quelques brèves observations préliminaires, sans nécessairement nous présenter le contenu détaillé d'un mémoire, par exemple. Si vous pouviez seulement nous exposer les points que vous jugez les plus importants, cela nous laisserait un peu de temps pour les questions.

M. David Agnew, président et chef de la direction, UNICEF Canada : J'aimerais vous remercier, non seulement pour nous donner l'occasion de vous adresser la parole, mais également pour mettre en lumière ce sujet trop souvent négligé.

Comme je connais bien les témoins qui nous ont précédés et les autres personnes qui ont pris la parole, je peux vous dire qu'ils représentent des groupes de défense et des ONG de tout premier plan qui vous font bénéficier d'une expertise considérable en matière de droits de l'enfant. Vous comptez en outre parmi vous, en la personne du sénateur Pearson, le plus grand défenseur des droits de l'enfant au sein du gouvernement du Canada. Vous êtes certes bien renseignés au sujet de la situation au pays.

J'aimerais aborder deux aspects de la question. Premièrement, vous avez pu prendre connaissance de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'égard des enfants aux fins de laquelle nous sommes heureux d'offrir des services de secrétariat. J'aimerais souligner l'importance de cette étude. Je pense qu'elle pourrait apporter une précieuse contribution non seulement pour mobiliser la population, mais également pour faire avancer le dossier crucial de la lutte contre la violence faite aux enfants.

En second lieu, j'aimerais vous prévenir que l'UNICEF rendra public le mois prochain un rapport sur l'évolution des taux de pauvreté infantile dans les pays de l'OCDE, y compris au Canada bien naturellement. Selon l'année de début et de fin choisie, ce rapport indique une amélioration extrêmement faible de la situation au Canada, ce qui n'empêche pas notre si généreuse nation de permettre, selon nos calculs, que 15 p. 100 de ses enfants vivent encore dans la pauvreté. Ce taux nous situe au 19^e rang parmi les 26 pays membres. Lorsqu'il est question de nos obligations en vertu de la convention, je vous sou mets ces statistiques en vous signalant que bien que les droits des enfants ne soient pas quantifiables en termes de dollars, il est difficile de ne pas croire qu'une telle tolérance à l'égard de ce niveau persistant de pauvreté ne montre pas que notre pays a beaucoup de chemin à faire pour respecter les idéaux et les principes de la convention.

J'aimerais porter votre attention sur un autre point. Comme je sais que vous avez été bien renseignés et continuerez d'être tenu au fait de la situation au Canada, je voudrais vous entretenir de l'un des aspects de nos obligations en vertu de la Convention. Je vais donc vous parler de la contribution de notre pays aux fins de la création d'un monde digne des enfants. En adhérant à la Convention, nous nous retrouvons dans l'obligation de ne pas

commitment to achieve the convention ideals and principles around the world. You will find that in article 4 of the convention, but this country's embrace of the UN Millennium Development Goals, our place in the G7, and any number of facts underscore why that is important.

I acknowledge Canada's important contributions on behalf of children around the world, starting with the generous and growing support of UNICEF in the 158 countries and territories where we work. We place a strong and welcome priority on our partnership with the Government of Canada, particularly with the Canadian International Development Agency, CIDA. It is also important to recognize Canada's focus on war-affected children; its dedicated efforts to fight micronutrient deficiencies; programs to immunize children by the millions; important and timely investments in the fight against AIDS, tuberculosis and malaria; the Ottawa Convention Banning Landmines; and the significant list of international statutes, conventions and protocols to which our country has affixed its name. This is an impressive catalogue of commitments, but there is one area where Canada has unfortunately and unacceptably failed to live up to obligations to the world's children. That is the promise made 35 years ago to devote 0.7 per cent of our gross national income to development assistance.

Last fall, we released "The State of the World's Children 2005," and laid out some raw numbers that are reminders of the persistent chasm between the world's words and the world's actions, and the human consequences of that gap. One out of every two children on this earth live in poverty; 20 children die each minute from a preventable or treatable disease; 121 million six-to-eleven-year-olds are not in school and should be; there are 90 million severely malnourished girls and boys around the world; there are 15 million AIDS orphans around the world, and legions of child soldiers and prostitutes — it goes on. It adds up to 1 billion children being denied the basic rights of childhood that any of us would wish for our own children.

You do not want to compare what we invest every year around the world in military spending and agricultural subsidies. It is about \$1.5 trillion. We spend less than 5 per cent of that on development, yet the payback is enormous.

Children are at the heart of the Millennium Development Goals. There is not a hope in heaven that we will meet those lifesaving and rights-enhancing goals unless we have substantial change, particularly when not one of the seven richest countries in the world is close to 0.7, and only two of

nous limiter aux simples questions nationales, malgré toute l'importance qu'elles revêtent, et de nous engager à assurer que les idéaux et les principes énoncés dans la convention sont concrétisés partout dans le monde. C'est ce que vous trouverez à l'article 4 de la convention, mais je peux vous dire que notre acceptation des Objectifs de développement du millénaire des Nations Unies, notre place au sein du G7 et différents autres facteurs illustrent bien à quel point cet engagement est important.

Je reconnais les contributions importantes du Canada au bénéfice des enfants de toute la planète, à commencer par le soutien généreux et croissant de l'UNICEF dans les 158 pays et territoires où nous oeuvrons. Nous estimons prioritaire et fort précieux notre partenariat avec le gouvernement du Canada, et notamment avec l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI. Il faut également souligner l'importance accordée par le Canada aux enfants touchés par la guerre; ses efforts constants pour lutter contre les carences en micronutriments; ses programmes pour l'immunisation de millions d'enfants; nos investissements considérables et opportuns dans la lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria; la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel; et le nombre considérable de statuts, de conventions et de protocoles ratifiés par notre pays. Malgré cette liste fort impressionnante d'engagements, il subsiste un élément pour lequel le Canada n'a pas réussi à respecter ses obligations à l'égard des enfants du monde, ce qui est tout aussi malheureux qu'inacceptable. Je parle de la promesse que nous avons faite il y a 35 ans de consacrer 0,7 p. 100 de notre revenu national brut à l'aide au développement.

L'automne dernier, nous avons rendu public « La situation des enfants dans le monde 2005 », un rapport renfermant quelques données brutes qui nous rappellent le gouffre qui continue d'exister entre les engagements de nos dirigeants et les mesures qu'ils prennent, ainsi que les conséquences humanitaires d'un tel écart. Sur notre planète, un enfant sur deux vit dans la pauvreté; 20 enfants meurent chaque minute d'une maladie évitable ou traitable, 121 millions d'enfants de six à onze ans ne fréquentent pas l'école; pas moins de 90 millions d'enfants souffrent de malnutrition grave; on compte 15 millions d'orphelins du sida et des légions d'enfants soldats et prostitués — et la liste pourrait s'allonger encore. Au total, on parle donc d'un milliard d'enfants qui sont privés des droits fondamentaux dont nous voudrions tous voir nos enfants bénéficier.

On ne souhaite pas vraiment établir de comparaison avec les sommes que nous investissons chaque année dans le monde pour les dépenses militaires et les subventions agricoles. Ces investissements atteignent environ 1,5 billion de dollars. Nous dépensons moins de 5 p. 100 de cette somme pour le développement et, pourtant, les retombées sont énormes.

Les enfants sont au cœur même des Objectifs de développement du millénaire. Il n'y a absolument aucune chance que nous puissions atteindre ces objectifs de survie et de promotion des droits sans apporter des changements en profondeur, d'autant plus qu'aucun des sept pays les plus riches du monde ne

those seven have actually made a stated commitment in a calendar to reach the 0.7.

I suggest, with great respect, that this committee, in its deliberations, take up the challenge: to vault Canada from the bottom half of the OECD tables, where it now rests in terms of development assistance, and put us on the fast track to meeting our longstanding commitments. While some would think that is probably a delusional hope in this day and age to do that, I look at three separate things as evidence of some optimism.

The first is the absolutely extraordinary outpouring support from Canadians and the Canadian government for the millions of victims of the tsunami most recently. It shows Canada does care.

We are on the eve of a release of an international policy review. I gather it is coming out shortly after the budget. In the kind of leaking that goes on in advance of those events, we are seeing the reaffirmation of the Prime Minister's statement that he desires us to restore our place in the world. We all know that restoring our place in the world is not a cheap promise. It will, in fact, have a price tag.

Then, at the recent meeting of the G7 Finance Ministers, and this is a glass half full, half empty point of view, five of the ministers came to that meeting with a debt relief plan. Although it is somewhat embarrassing to be given five plans and no one could agree on one, at least they were there with debt relief on their minds, and at least they agreed in principle that it ought to be done faster and in greater measure than it has been done before.

I would ask you to consider two recommendations as part of your report. One is an explicit commitment by the Canadian government to the realization of the rights of children, at the heart of its international agenda. It is timely to do so, given the fact that we are on the eve of the Interim Progress Report, IPR. It would be a welcome statement from this committee in its examination of Canada's obligations under the Convention on the Rights of the Child that children must have the first call on available resources. That is plain and simple.

The second is a sustainable and firm commitment to achieving the 0.7 per cent target. Obviously, the increases announced in ODA in the last few years are welcome and certainly a good change from the cuts and the stagnant budgets we saw through the 1990s. We do not have a plan to meet that 1970 commitment, and it is important that we do so.

This is our fiftieth anniversary in Canada. We spent that 50 years not just working as best as we can to save and improve the lives of children around the globe, but we have also been taking the pulse of Canadians in that time. We believe the time is

s'approchent du taux de 0,7 p. 100, et que seulement deux de ces pays se sont officiellement engagés à atteindre ce niveau dans un délai déterminé.

Je suggère très respectueusement à votre comité qu'il s'attaque au défi de positionner le Canada, qui se situe actuellement dans la deuxième moitié du tableau au chapitre de l'aide au développement, parmi les chefs de file en vue de la concrétisation de nos engagements de longue date. Certains pourraient penser que cet espoir est illusoire dans le contexte actuel, mais trois facteurs distincts m'amènent à faire montre d'optimisme.

Je pense tout d'abord à la générosité absolument extraordinaire dont les Canadiens et leur gouvernement ont fait preuve pour les millions de victimes du récent tsunami. Voilà qui montre bien que le Canada n'est pas indifférent.

Les résultats d'un examen de notre politique internationale devraient être rendus publics sous peu. J'ai appris que cela devrait suivre de près le budget. Grâce aux fuites qui précèdent de telles publications, nous pouvons constater que le premier ministre réaffirmera sa volonté de redonner au Canada la place qu'il occupait dans le monde. Nous savons tous que cela ne va pas sans certaines dépenses. Il y a effectivement un prix à payer pour ce faire.

Enfin, et on peut voir cette situation comme un verre à moitié vide ou un verre à moitié plein, cinq des participants à la récente réunion des ministres des Finances du G7 s'y sont présentés avec un plan d'allègement de la dette. Bien qu'il soit un peu embarrassant de se retrouver avec cinq plans différents étant donné que l'on n'est pas parvenu à s'entendre pour en retenir un seul, on peut se réjouir à l'idée que cette solution est envisagée et qu'on convient en principe de la nécessité d'agir rapidement et de façon plus soutenue qu'auparavant.

J'aurais deux recommandations à vous soumettre en prévision de votre rapport. Nous souhaiterions en premier lieu que le gouvernement du Canada s'engage explicitement à faire respecter les droits des enfants dans le cadre de son programme d'action à l'échelle internationale. C'est le moment d'agir, car le rapport provisoire devrait être présenté sous peu. Nous nous réjouissons d'entendre le comité déclarer, dans le cadre de son examen des obligations du Canada en vertu de la Convention sur les droits de l'enfant, que les ressources disponibles doivent d'abord et avant tout être consacrées aux enfants. C'est on ne peut plus clair et simple.

En second lieu, nous recommandons que le Canada prenne un engagement ferme à long terme en faveur de l'atteinte de l'objectif de 0,7 p. 100. Bien évidemment, les hausses annoncées au chapitre de l'APD au cours des dernières années sont les bienvenues et sont certes préférables aux réductions et aux budgets stagnants qui ont été notre lot au cours des années 90. Mais nous n'avons pas de plans pour la concrétisation de l'engagement pris en 1970 et il serait important que nous nous en donnions un.

C'est notre cinquantième anniversaire au Canada. Ces 50 années ont été consacrées non seulement à faire de notre mieux pour sauver des enfants un peu partout dans le monde et pour améliorer leur sort, mais également à prendre le pouls des

right to act on the deep and broad concern amongst Canadians for the world's children, and our collective commitment to lift them out of poverty. We have before us the unique opportunity to not only restore our place in the world but also to make a substantial contribution to the global imperative embedded at the heart and core of the Convention on the Rights of the Child to ensure that every girl and boy have the opportunity to grow up healthy and safe, no matter where they live.

Ms. Kathy Vandergrift, Chair, Working Group on Children in Armed Conflict, World Vision — Canada: World Vision Canada certainly appreciates this opportunity to discuss with you the importance of strengthening measures to implement the Convention on the Rights of the Child in Canada. I want to be clear that we are speaking today as a delegation from World Vision. I know I am also shown on your agenda as potentially Chairperson of the Working Group on Children in Armed Conflict. We would be happy to come and talk about that issue as well, but today we are here speaking about World Vision.

Canada has shown leadership in advocating for the rights of children in international assemblies, and we very much appreciate those initiatives, but in keeping with that, we would like today to speak to three main recommendations. First, we recommend that Canada develop and adopt legislation to give the CRC the force of national law in Canada, including appropriate accountability mechanisms.

Second, in addition to compliance within Canada, World Vision recommends that all aspects of Canada's international relations, including international assistance, diplomacy, trade and international financial policies be in compliance with the CRC. That is putting children's rights at the heart of our international policy.

Third, World Vision recommends that Canada take a leadership role in advocacy to strengthen international accountability mechanisms for the CRC as the most effective tool to achieve the objectives of "A World Fit for Children."

I would like to speak first to national legislation and give some highlights. I will be brief, as you have our written submission.

We believe that new legislation that would clearly give the CRC the force of law in Canada would be the most effective way to demonstrate a strong commitment to the rights of children, and ensure consistent implementation across all sectors and all jurisdictions.

We note that many other international treaties, such as trade agreements and some other human rights treaties, are enacted through parallel Canadian legislation. We think it is important that children's rights have the same status in this country. They are one of the most vulnerable groups. We note that in the case of

Canadiens. Nous estimons que le moment est propice pour dissiper l'inquiétude profonde et générale des Canadiens à l'égard des enfants du monde et pour respecter l'engagement que nous avons pris collectivement de les sortir de la pauvreté. Nous avons l'occasion unique non seulement de retrouver notre place dans le monde, mais également de faire une contribution considérable à la réalisation de l'impératif mondial qui se trouve au cœur même de la Convention relative aux droits de l'enfant, soit de faire en sorte que chaque fille et chaque garçon puisse grandir en santé et en sécurité, quel que soit l'endroit où il habite.

Mme Kathy Vandergrift, présidente, Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés, Vision mondiale — Canada : Vision mondiale Canada vous est certes reconnaissant de l'avoir invité à discuter avec vous de l'importance de renforcer les mesures d'application au Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant, c'est-à-dire de la CDE. Je tiens à être très claire : en tant que porte-parole aujourd'hui, nous parlons au nom de Vision mondiale. Je sais que, sur l'avis de convocation, je suis également identifiée comme présidente du Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés. Ce groupe serait ravi de venir vous entretenir de cette question également, mais aujourd'hui, nous parlons au nom de Vision mondiale.

Le Canada a fait preuve d'initiative en matière de défense des droits des enfants dans les rencontres internationales, et nous lui en sommes très reconnaissants. Cependant, conformément à cet objectif, nous aimerions aujourd'hui vous présenter trois grandes recommandations. Tout d'abord, nous recommandons que le Canada élabore et adopte une mesure législative conférant le statut de loi nationale à la CDE, y compris des mécanismes de reddition de comptes appropriés.

En plus d'assurer le respect de la CDE au Canada, Vision mondiale recommande que le Canada s'y conforme dans tous les aspects de ses relations internationales, y compris l'aide internationale, la diplomatie, le commerce et les politiques financières internationales. Cela placerait les droits des enfants au cœur même de notre politique internationale.

Enfin, Vision mondiale recommande que le Canada joue un rôle prépondérant dans la promotion de la nécessité de renforcer les mécanismes internationaux de reddition de comptes prévus dans la CDE, l'outil le plus efficace pour atteindre les objectifs énoncés dans le document intitulé « Un monde digne des enfants ».

Je vais commencer pour vous parler de loi nationale et d'en faire ressortir certains faits saillants. Je serai brève, puisque vous avez déjà reçu notre mémoire.

Nous croyons que l'adoption d'une loi qui rendrait la CDE exécutoire serait le moyen le plus efficace de montrer l'engagement ferme du Canada à l'égard des droits des enfants et d'en assurer l'application cohérente dans tous les secteurs et dans toutes les juridictions.

De nombreuses autres ententes internationales, comme les accords commerciaux et certains traités sur les droits de la personne, sont promulgués par des lois canadiennes parallèles. Il est important d'accorder le même statut aux droits des enfants au Canada. Ils représentent un des groupes les plus vulnérables.

the optional protocols to the Convention on the Rights of the Child, Canada passed its own legislation. We would argue that the same should be done for the Convention on the Rights of the Child.

We think it would also help to make Canada's case about coherence between what we do at home and what we advocate internationally. We argue in the submission that it is the way to comply with both "A Canada Fit for Children" and "A World Fit for Children."

We want to outline briefly with you the benefits of national legislation.

First, it would demonstrate our commitment to practice what we believe.

Second, the Convention on the Rights of the Child takes a holistic approach to human rights and, therefore, we would argue that it is one of the better tools to enshrine and improve the implementation of human rights in Canada.

Third, it would give clarity to some concepts such as the best interests of the child, and we will speak to how that concept intersects with the separated children issue, about which you heard before. It is important that we give clarity to that notion in Canada.

Fourth, legislation would reduce the potential for precedents to be set by court cases because that is very uneven. It is important that Parliament establish the law.

Fifth, we believe that a clear recognition of the rights of children could provide a healthy balancing factor in federal-provincial discussions. We noted that earlier you had discussion about children falling in between these jurisdictions, but sometimes the best interests of children get lost in those contests between federal and provincial governments. We think a strong statement about children's rights could assist with that. In that line, it would also contribute to more equitable treatment across the country.

Finally, accountability mechanisms would be taken seriously if they were enacted within a legal framework.

The concept of progressive realization of economic, social and cultural rights as articulated in the CRC can provide a useful yardstick for measuring the fulfillment of children's rights in accordance with the availability of resources. We will not have time today go into that in detail but I suggest that the committee may wish to focus some consideration on this notion. In my experience, the concept of progressive realization often helps deal with some who are concerned about taking a rights-based approach, that it will lead to unrealistic

Nous remarquons que, dans le cas de certaines dispositions prévues dans les protocoles facultatifs à la CDE, le Canada a adopté ses propres lois. Nous soutenons qu'il faudrait faire la même chose pour la Convention relative aux droits de l'enfant.

Cela aiderait également à assurer une cohérence entre ce que le Canada fait à l'intérieur de ses frontières et ce qu'il prône sur la scène internationale. Nous soutenons, dans notre mémoire, que c'est la façon de donner suite à la fois à « Un Canada digne des enfants » et à « Un monde digne des enfants ».

Nous aimerions vous exposer brièvement les avantages d'une loi nationale.

Tout d'abord, elle prouverait que nous sommes déterminés à pratiquer ce que nous prêchons.

Ensuite, la Convention relative aux droits de l'enfant adopte une approche holistique à l'égard des droits de la personne et, par conséquent, elle représente à notre avis un des meilleurs outils pour renforcer les droits de la personne au Canada et dans le monde.

En troisième lieu, une loi nationale apporterait un éclaircissement sur la priorité à accorder à certains concepts essentiels comme « l'intérêt supérieur de l'enfant », et nous allons vous expliquer comment ce concept recoupe la question des enfants séparés dont vous avez déjà entendu parlé. Il est important de définir ce principe au Canada.

Quatrième point, la loi réduirait la possibilité que ce soient les tribunaux qui décident des priorités, car les décisions judiciaires sont souvent inégales. Il importe que ce soit le Parlement qui légifère.

Cinquième point, une reconnaissance juridique claire des droits des enfants apporterait un sain facteur d'équilibre dans les discussions fédérales-provinciales. Nous avons remarqué que, tout à l'heure, vous avez parlé des enfants qui se retrouvent dans le vide, qui ne relèvent tout à fait ni de l'un, ni de l'autre, mais parfois, le meilleur intérêt de l'enfant est occulté par les querelles de clocher entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Nous estimons qu'une déclaration nettement en faveur des droits des enfants aiderait sur ce plan. Par ailleurs, elle contribuerait également à assurer un traitement plus équitable des enfants dans tout le pays.

Enfin, les mécanismes de reddition de comptes seraient considérés avec plus de sérieux s'ils étaient intégrés à un cadre législatif national explicite.

Le concept de la réalisation progressive des droits économiques, sociaux et culturels tel que formulé dans la CDE peut fournir un moyen utile de mesurer la réalisation des engagements à l'égard des droits des enfants par rapport aux ressources disponibles. Nous n'aurons pas le temps aujourd'hui d'entrer dans les détails de cette question, mais il pourrait être avantageux pour le comité de se concentrer jusqu'à un certain point sur cette notion. D'après mon expérience, le concept d'une réalisation progressive aide souvent à répondre aux

expectations and so on. Unpacking that concept could be useful for this committee.

My colleague, Ms. Austin, will cite the separated children's policy as an example in the national policy area.

Moving quickly to international policy, as we mentioned, the new international policy framework, which we hope will come out soon, would do well to put human rights at the centre, including the rights of children. We think it is in keeping with the principle that in fact "A World Fit for Children" would be a world fit for all of us. A central role for child rights has implications for trade policy, but I would like to highlight two here for the Canadian International Development Agency, CIDA.

Five years ago, CIDA adopted a child protection policy that worked within a child rights framework. It demonstrated the benefits of using a child rights approach, but it did so with only three select groups of children: working children, children affected by armed conflict and children subject to sexual exploitation. This strategy is under review, so your committee's recommendations with regard to child rights and CIDA would be timely. As well as renewing this strategy, we would argue it should be expanded into a more robust, comprehensive child rights approach.

I will give an example. A primary tool that CIDA uses to implement its policies is a country development framework for developing countries. In many of these countries, 40 to 50 per cent of the population is under 18. Yet, when we ask whether child rights are considered in this developing framework, often they are not. We ask ourselves, how can poverty reduction be effective if it does not consider the rights of 40 to 50 per cent of the population? We would like to see CIDA's approach to child rights extend into these country development frameworks to ensure that the situation of children in these countries is considered from the beginning.

Finally, strengthening accountability mechanisms is important at both the national and the international level. Within the framework of a national law, one could look at a variety of accountability mechanisms. One, for example, is child impact assessments of budgetary measures. You heard earlier about a commission. There could be a range of mechanisms used. We suggest that the experience of other countries could be helpful in this regard.

At the international level, the World Vision partnership has proposed that strengthening the human rights system should be a top priority for UN reform. We would include in that, particularly the rights of children.

préoccupations de certains au sujet d'une approche fondée sur les droits, car ils craignent qu'elle ne crée des attentes irréalistes, entre autres. Il pourrait être utile que votre comité déballe cette question.

Ma collègue, Mme Austin, vous citera la politique relative aux enfants séparés en exemple dans le domaine de la politique nationale.

Passons maintenant à la politique internationale. Comme nous l'avons mentionné, le nouveau cadre stratégique international, qui avec un peu de chance devrait être annoncé bientôt, aurait avantage à graviter autour des droits de la personne, y compris des droits des enfants. Il correspondrait alors au principe voulant qu'un monde digne des enfants soit un monde digne de toutes les personnes. Un rôle central des droits des enfants a des répercussions sur la politique commerciale, mais j'aimerais en faire ressortir deux à ce stade-ci pour l'Agence canadienne de développement international, c'est-à-dire l'ACDI.

Il y a cinq ans, l'ACDI s'est dotée d'un plan de protection des enfants qui s'articulait autour d'un cadre stratégique relatif aux droits de l'enfant. Elle a prouvé les avantages d'une pareille approche, mais seulement à l'égard de trois groupes choisis : les enfants qui travaillent, les enfants touchés par un conflit armé et les enfants faisant l'objet d'exploitation sexuelle. Cette stratégie est actuellement en révision, de sorte que les recommandations de votre comité à l'égard des droits des enfants et de l'ACDI devraient arriver avec beaucoup d'à-propos. En plus de renouveler la stratégie, il faudrait aussi, à notre avis, l'élargir de manière à en faire une approche plus globale et plus robuste à l'égard des droits des enfants.

Je vous donne un exemple. Un des principaux outils qu'utilise l'ACDI pour mettre en œuvre ses politiques est le cadre de développement des pays en développement. Dans bon nombre de ces pays, entre 40 et 50 p. 100 de la population a moins de 18 ans. Pourtant, quand nous posons la question de savoir si l'on tient compte des droits des enfants dans ce cadre, souvent on se fait répondre par la négative. Il y a lieu de se demander comment la réduction de la pauvreté peut être efficace si elle ne tient pas compte des droits de 40 à 50 p. 100 de la population. Nous aimerions que l'approche de l'ACDI à l'égard des droits de l'enfant soit élargie de manière à inclure ces cadres de développement, pour que l'on tienne compte dès le début de la situation des enfants dans les pays en développement.

Enfin, il importe de renforcer l'obligation de rendre des comptes au niveau national comme international. Dans le cadre d'une loi nationale, on peut envisager divers mécanismes de reddition de comptes. Ainsi, on peut évaluer l'impact sur les enfants des mesures budgétaires. Vous avez entendu parlé tout à l'heure d'une commission. On pourrait faire appel à toute une gamme de mécanismes. Selon nous, il serait peut-être bon de s'informer de l'expérience vécue par d'autres pays à cet égard.

À l'échelle internationale, le partenariat de Vision mondiale a proposé que l'amélioration du système des droits de la personne soit une priorité absolue de la réforme de l'ONU. Nous incluons particulièrement les droits des enfants.

This is really the only tool we have internationally to protect human interests. The results of the weak human rights system are obvious in the failure of the UN system, in spite of significant advocacy, to effectively protect children from the most egregious abuses in the context of long periods of armed conflict. Examples are the situation in northern Uganda, which has gone on for more than 10 years without serious address; the situation in the Democratic Republic of the Congo, where violations are well known, and the current situation in Darfur, which could have been prevented. In each case, warnings and information were available but few serious steps were actually taken to protect the security and other rights of children.

We welcome the proposed reforms in the UN High Level Panel as a first step, but they remain inadequate. We suggest that Canada support the recommendation that the UN High Commissioner for Human Rights have regular access to the Security Council, and we also suggest that top priority be given to the security and rights of children threatened by armed conflict. We have also suggested that Canada's own work on the security of children remain a high priority in our new international policy.

In addition to these recommended measures, however, we believe that steps should be taken toward the development of a complaints procedure for violations of the rights of children. My colleague, Ms. Austin, will address that particular mechanism in greater detail.

I would like to highlight international financial institutions, because we have heard about the importance of resources when looking at the rights of children. World Vision has undertaken some work to try to dialogue with the World Bank on what role it could play to help countries meet their own obligations under the Convention on the Rights of the Child. Our research in developing countries shows that taking a rights-based approach to education would mean that the dollars are actually spent much better. We think there are clear benefits to incorporating child rights even in areas such as the World Bank.

Finally, we say that the Convention on the Rights of the Child is one of the most important but underutilized tools we have for advancing the rights of children.

We urge this committee to continue its leadership role in this regard.

Sara Austin, Policy Analyst, Child Rights and HIV/AIDS, World Vision — Canada: I will speak briefly to a few of the points Ms. Vandergrift raised in her presentation and will elaborate more fully on our written submission.

The first is to elaborate on international policy and the impact children's rights and the CRC can have when it is implemented on the ground. I would like to share an example from one of the

Il s'agit-là en réalité du seul outil dont nous disposons à l'échelle internationale pour protéger les droits de la personne. Les résultats d'un système faible de défense des droits de la personne sont manifestes dans l'impuissance de l'ONU qui, en dépit d'une importante promotion, n'arrive pas à protéger efficacement les enfants contre les abus les plus notoires dans les longs conflits armés. J'en veux pour preuve la situation dans le nord de l'Ouganda, où le conflit dure depuis plus de 10 ans sans vraiment retenir l'attention, la République démocratique du Congo, où les violations sont bien connues, et la conjoncture actuelle au Darfour, qui aurait pu être prévenue. Dans chacun de ces cas, des avertissements et de l'information étaient disponibles, mais peu de mesures sérieuses ont été mises de l'avant pour protéger le droit à la sécurité et les autres droits des enfants.

Nous faisons bon accueil aux réformes proposées par le Groupe d'experts de haut niveau qui constituent une première étape, mais elles demeurent insuffisantes. Nous proposons que le Canada, comme entrée en matière, appuie la recommandation qui permettrait au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'avoir accès périodiquement au Conseil de sécurité, et nous suggérons que la protection des droits des enfants menacés par les conflits armés soit l'objectif prioritaire. Nous avons aussi suggéré que le travail accompli par le Canada en matière de sécurité des enfants demeure une priorité absolue dans le nouveau cadre de politique internationale.

En plus des mesures recommandées, toutefois, il faudrait aussi élaborer une procédure de traitement des plaintes en cas de violation des droits des enfants. Ma collègue, Mme Austin, vous en parlera plus en détail.

J'aimerais aussi parler des institutions financières internationales, parce les ressources sont souvent invoquées quand il est question des droits des enfants. Vision mondiale a entrepris d'amorcer un dialogue avec la Banque mondiale sur le rôle qu'elle pourrait jouer en vue d'aider les pays à rencontrer leurs obligations sous le régime de la Convention relative aux droits de l'enfant. Nos études dans les pays en développement révèlent qu'en adoptant une approche fondée sur les droits en matière d'éducation, les ressources sont en réalité beaucoup mieux utilisées. Nous croyons qu'il existe de nets avantages à intégrer les droits de l'enfant même au sein d'organismes comme la Banque mondiale.

Enfin, nous affirmons que la Convention relative aux droits de l'enfant est un des outils les plus importants, mais sous-utilisés, de la défense des droits des enfants.

Nous exhortons le comité à continuer d'assumer un rôle de leadership à cet égard.

Sara Austin, analyste des politiques, Droits de l'enfant et VIH-sida, Vision mondiale — Canada : Je vais vous parler brièvement de quelques-uns des points qu'a soulevés Mme Vandergrift dans sa déclaration et parler un peu plus abondamment de ce qui trouve dans notre mémoire.

J'aimerais tout d'abord vous parler de la politique internationale et de l'impact que peuvent avoir les droits des enfants et la Convention relative aux droits de l'enfant lorsqu'elle

programs World Vision has supported for several years in India in the City of Bangalore. It is a program specifically focused on child labour and eliminating the worst forms of child labour. The program has taken an explicit child-rights-based approach. One of the most dynamic aspects of the program is the development of a child-led working children's union. It has provided a forum for children first to learn about their rights and then to become active in advocating on their own behalf. It helps to facilitate a process where children can advocate first with their employers and also with local and national legislators. Rather than taking a protectionist approach of just removing them from their work situations, children can play an active role in negotiating with the adults who have influence over their situation to try to bring about better working conditions. One of the positive outcomes is that children have been able to establish better working conditions and also have been able to have greater access to both formal as well as informal education.

I have only been able to touch on this program briefly. It is clear, however, that taking a very explicit approach to child rights as opposed to a more general child-welfare approach to child labour helps to empower these children and provide a more holistic approach to their situation.

The second issue I would like to address, which Ms. Vandergrift has mentioned, is the situation of separated children and the need for a comprehensive "best interests" approach. One issue concerning national policy which warrants further attention is the situation of separated children and the needs for a best interests approach that is consistent with the CRC. As our written submission highlights, World Vision Canada and other NGOs have repeatedly addressed this concern at both the national and international level. The Committee on the Rights of the Child has highlighted the issue of separated children as an issue of particular concern during Canada's last two appearances before the committee. Yet even still we have not seen any significant progress. In 1995, the committee noted with regret, "that the principles of non-discrimination of the best interests of the child and of the respect for the views of the child, have not always been given adequate weight by administrative bodies dealing with the situation of refugee and immigrant children."

In response to the aforementioned concerns, the Canadian government introduced amendments to the Immigration and Refugee Protection Act to apply the best-interests principle as a criterion for determining the detention of minor children. While this was a progress of sorts, it was still a very narrow view, and was not in line with the norms laid out in the CRC, namely that the best interests of children must be a primary consideration in all actions concerning children.

est mise en œuvre sur le terrain. À cette fin, j'aimerais partager avec vous l'exemple d'un des programmes que soutient Vision mondiale depuis plusieurs années en Inde, à Bangalore. Le programme est particulièrement axé sur la main-d'oeuvre infantile et sur l'élimination de ses pires formes. Le programme a adopté une approche explicite axée sur les droits de l'enfant. Un des aspects les plus dynamiques du programme est le développement d'un syndicat de la main-d'oeuvre infantile dirigé par des enfants. Il a fourni aux enfants une tribune leur permettant tout d'abord de s'informer de leurs droits, puis de militer pour la défense de leurs propres intérêts. Le programme aide à faciliter un processus dans le cadre duquel les enfants peuvent défendre leurs droits d'abord auprès des employeurs, puis auprès des législateurs locaux et nationaux. Plutôt que d'adopter une approche protectionniste qui consisterait à simplement retirer les enfants du marché du travail, les enfants peuvent jouer un rôle actif dans la négociation avec des adultes qui ont de l'influence sur leurs conditions en vue d'améliorer leur sort. Un des résultats favorables est que les enfants ont réussi à obtenir de meilleures conditions de travail et à avoir meilleur accès à l'éducation, tant formelle qu'informelle.

Je ne peux vous parler de ce programme que brièvement. Il est clair toutefois qu'en matière de main-d'oeuvre infantile, en adoptant une approche très explicite à l'égard des droits des enfants par opposition à une approche plus générale visant leur bien-être, on aide à émanciper ces enfants et on voit à leur situation de manière holistique.

Le deuxième point que j'aimerais aborder avec vous et qu'a mentionné Mme Vandergrift est la situation des enfants séparés. Un enjeu de la politique nationale qui mérite plus d'attention est la situation des enfants séparés et la nécessité d'adopter à leur égard une approche misant sur leur meilleur intérêt et conforme à la Convention relative aux droits de l'enfant. Comme le fait ressortir notre mémoire, Vision mondiale Canada et d'autres ONG en ont plusieurs fois parlé au niveau tant national qu'international. Le Comité des droits de l'enfant a souligné la question des enfants séparés comme étant d'une préoccupation particulière, les deux dernières fois que le Canada a comparu devant le comité. Pourtant, en dépit de tout cela, nous n'avons constaté aucune amélioration significative. En 1995, le comité a noté avec regret que les principes de non-discrimination, du meilleur intérêt de l'enfant et du respect de ses opinions n'ont pas toujours reçu de la part des organes administratifs traitant de la situation des enfants réfugiés et immigrants le poids qu'ils méritent.

En réponse aux préoccupations que je viens de mentionner, le gouvernement canadien a déposé des modifications à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés de manière à appliquer le principe du meilleur intérêt comme critère pour décider de la détention des enfants mineurs. Bien qu'il s'agisse d'une forme de progrès, on continuait d'avoir une vue très étroite de la question. Elle ne satisfait pas aux normes établies dans la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment que le meilleur intérêt de l'enfant doit être une considération de premier ordre dans toutes les décisions le concernant.

In 2003, when Canada presented its subsequent periodic report to the CRC, the committee noted that, “the best interests of the child is still not adequately defined and reflected in some legislation, court decisions and policies affecting certain children, especially those facing situations of custody and deportation.” The committee noted with particular concern the failure of the government to adequately address issues of separated children that were brought to their attention in 1995, such as family reunification, deportation and deprivation of liberty. The committee went on to make five specific recommendations, including the need to adopt and implement a national policy on separated children, for children seeking asylum in Canada. Here we are two years later and none of these recommendations have been implemented. Given these concerns, we feel that a national law would provide greater clarity about the priority to be given to such core concepts as the best interests of the child and to help ensure the protection of the rights of separated children.

I will touch on one last point concerning the strengthening of accountability mechanisms. In particular, World Vision recommends that the Government of Canada support the development of a complaints procedure for violations on the rights of children. Such a procedure would help address serious violations that have not been resolved through domestic remedies which are not being properly addressed through the periodic reporting procedure to the Committee on the Rights of the Child. To quote the committee directly, they have stated that, “for rights to have meaning effective remedies must be available to address violations. This requirement is implicit in the Convention and consistency referred to in the other six major international human rights treaties.” Without a serious mechanism for children and advocates to appeal to, with a reasonable chance that the situation will be addressed, one can question the integrity of our current emphasis on teaching children their rights. While the ideal would be for the violations to be remedied at the local level, it is clear that domestic remedies often fail children or simply do not exist. The international tools of governance must take the rights of children more seriously or we risk offering children false hope.

World Vision recommends that this committee consider emerging research into ways to strengthen the implementation of the CRC through the development of a complaints procedure. Moreover, we urge you to consider supporting the development of a complaints procedure that is accessible to children in order that they can meaningfully participate in the defence of their own rights.

Senator Pearson: Thank you, both of you, for your presentations. It is very important to have the international perspective brought before us, and each of you has complemented

En 2003, quand le Canada a présenté son rapport périodique suivant au Comité des droits de l'enfant, le comité a fait remarquer que le meilleur intérêt de l'enfant n'est toujours pas suffisamment défini et reflété dans certaines lois, des décisions des tribunaux et des politiques touchant certains enfants, surtout ceux qui risquent d'être déportés ou dont la garde est en question. Le comité s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que le gouvernement n'a pas adéquatement réglé les problèmes des enfants séparés qui ont été portés à son attention en 1995, par exemple la question de la réunification des familles, les déportations et la privation de liberté. Le comité a ensuite fait, pour les enfants qui demandent asile au Canada, cinq recommandations précises, y compris le besoin d'adopter et de mettre en œuvre une politique nationale relative aux enfants séparés. Deux ans se sont écoulés depuis lors et rien n'a été fait. Étant donné ces préoccupations, nous estimons qu'une loi nationale apporterait des éclaircissements au sujet de la priorité à accorder à des concepts fondamentaux comme le meilleur intérêt de l'enfant et aiderait à protéger les droits des enfants séparés.

J'aimerais maintenant aborder avec vous un dernier point concernant le renforcement des mécanismes de reddition de comptes. Plus particulièrement, Vision mondiale recommande que le gouvernement du Canada prenne des mesures en vue d'élaborer une procédure de traitement des plaintes pour la violation des droits des enfants. Cette procédure pourrait être efficace dans le cas des violations importantes qui n'auraient pas fait l'objet de recours internes et qui ne sont pas traitées correctement par l'entreprise des rapports quinquennaux soumis au Comité des droits de l'enfant. Ainsi, le comité a déclaré que, pour que les droits aient un sens, il faut avoir à sa disposition des recours efficaces pour traiter des violations. Cette exigence est implicite dans la convention et constamment mentionnée dans les six autres grands traités internationaux relatifs aux droits de la personne. En l'absence d'un mécanisme sérieux sur lequel les défenseurs des droits des enfants et les enfants pourraient compter pour demander une protection et espérer avoir une possibilité raisonnable de corriger la situation, il est permis de douter de la sincérité de l'importance actuellement accordée à informer les enfants de leurs droits. Bien que l'idéal soit que la situation soit corrigée au niveau local, il est clair que les recours internes ne correspondent souvent pas aux besoins des enfants ou qu'ils n'existent tout simplement pas. Les outils internationaux de gouvernance doivent prendre plus au sérieux les droits des enfants, sans quoi nous risquons de leur offrir de faux espoirs.

Vision mondiale recommande que votre comité examine les nouvelles études pour trouver des moyens de renforcer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant grâce à l'élaboration d'une procédure de traitement des plaintes. De plus, nous l'exhortons à envisager d'appuyer l'élaboration d'une procédure de traitement de plaintes qui est accessible aux enfants, de manière à ce qu'ils puissent participer de manière utile à la défense de leurs propres droits.

Le sénateur Pearson : Je vous remercie toutes les deux de vos déclarations. Il est très important de connaître la perspective internationale, et vous avez toutes deux fait des exposés qui se

the other's presentation. I thought Mr. Agnew, it is important perhaps to remind the senators, this committee, about the distinction between UNICEF Canada and UNICEF generally. There are two slightly different roles. Sometimes we may hold you accountable for things that you are not actually accountable for and vice versa.

Mr. Agnew: You would not be the first.

Senator Pearson: As a complement to that, many of us are concerned about the fact that — this is back to the international, what we should be doing — Canada's support for UNICEF as part of the UN has been stagnant for a number of years and perhaps you could just clarify that.

Mr. Agnew: Briefly given the interests of time, UNICEF Canada is a Canadian NGO, part of the NGO community. Here, we work as a fund-raising support to the international organization as well as an organization that does education and advocacy within Canada. While we certainly are very proud of the relationship with the international organization, it is a partnership, as it were; not necessarily something that we can deliver.

The core support of the Canadian government to UNICEF has been literally unchanged in a decade, and that has obviously had an impact on the kind of work that UNICEF can do at its heart. Like many donors, the Canadian government has been generous with its earmarked funds, but of course that has been highly responsive to emergency situations. Part of the reality of trying to achieve ultimately in the long run, the rights of children around the world, is that it is a long-term sustained effort and that does not go up and down with the cycles of emergencies. It requires the kind of rights-based programming that my friends from World Vision were talking about over a sustained period of time. That is where Canada's increased support would be very useful.

Senator Pearson: Ms. Vandergrift, I wanted to pick up on your comment, the rights-based approach, for example, in India, to clarify even more that the value of a rights-based approach is that it is holistic. Could you say a few more words about that? This is a clarification we need constantly. What is the difference between a welfare approach and rights-based approach?

Ms. Vandergrift: That is where we think that the rights-based approach adds real value because it puts the whole child in the centre, and then looks at all components and all factors that can impact that child's situation. It is not just addressing one need — food, water or some of those things — but it looks at the whole child and treats that child as an actor in the situation, not just as a passive recipient.

complétaient. M. Agnew, il conviendrait peut-être de rappeler aux sénateurs, à ce comité-ci, la distinction à faire entre UNICEF Canada et l'UNICEF. Les deux organismes ont des rôles quelque peu différents. Parfois, nous vous tenons peut-être responsable de choses qui ne relèvent pas vraiment de votre compétence ou l'inverse.

M. Agnew : Vous ne seriez pas les premiers à le faire.

Le sénateur Pearson : Comme question accessoire, bon nombre d'entre nous sont préoccupés par le fait — nous en revenons à nos obligations internationales, à ce que nous devrions faire — que l'appui manifesté par le Canada à l'UNICEF dans le cadre de sa contribution aux Nations Unies stagne depuis plusieurs années. Peut-être pourriez-vous nous expliquer cela.

M. Agnew : Par souci de temps, je vais être bref. UNICEF Canada est une ONG canadienne. Elle fait partie de la communauté des ONG. Ici, nous travaillons à lever des fonds pour appuyer l'organisme international, ainsi qu'un organisme qui se charge de faire de l'éducation et de la promotion au Canada même. Bien que nous soyons certainement très fiers de notre lien avec l'organisme international, il s'agit bien d'un partenariat. Ce n'est pas forcément quelque chose que nous pouvons faire nous-même.

L'aide de base fournie par le gouvernement canadien à l'UNICEF est inchangée depuis une décennie, ce qui a de toute évidence un impact sur le genre de travail que peut faire l'UNICEF. Comme de nombreux autres donateurs, le gouvernement du Canada a généreusement versé les fonds qui avaient été réservés à cette fin, mais naturellement, cette aide a fluctué selon les situations d'urgence. Or, pour réaliser en fin de compte le respect des droits des enfants dans le monde à long terme, il faut pouvoir compter sur un effort soutenu à long terme qui n'augmente et ne diminue pas selon les situations d'urgence. Il faut prévoir les programmes axés sur les droits dont mes amis de Vision mondiale parlaient sur une période assez longue. Voilà où une augmentation de l'aide canadienne pourrait être très utile.

Le sénateur Pearson : Madame Vandergrift, j'aimerais revenir à quelque chose que vous avez dit au sujet de l'approche axée sur les droits, par exemple en Inde, pour faire encore mieux comprendre que l'intérêt d'une pareille approche est son caractère holistique. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? C'est là une précision dont nous avons constamment besoin. Quelle est la différence entre l'approche axée sur le bien-être et l'approche axée sur les droits?

Mme Vandergrift : Voilà où nous estimons que l'approche axée sur les droits a une réelle valeur ajoutée parce qu'elle place l'être global au centre des préoccupations, puis examine toutes les composantes et tous les facteurs qui peuvent avoir un impact sur sa situation. Il ne s'agit pas de répondre à un besoin unique — de la nourriture, de l'eau, par exemple —, mais plutôt de tenir compte de l'enfant dans sa totalité et de le traiter comme un acteur dans une situation, plutôt que comme un simple bénéficiaire passif.

We have seen in numbers of examples — Ms. Austin has mentioned one and we can cite numerous others — where this approach has made a real difference in terms of both the role that young people take themselves in addressing and helping other children as well, and also bringing together the various factors.

It also leads us, as development agencies, to ask different questions when we are working. It leads us to ask who might impact that situation, what is the barrier to a child fulfilling their rights — and look at the full range of actors to bring about good programming. We will be honest and say that it is uneven in our own implementation; we are learning about that, but it is a very important factor.

In relation to CIDA, I will just give you one example because we want to see a more robust child rights approach. We spoke recently to CIDA's new agriculture strategy. The child protection unit, with merit, spoke to the issue of working children, but at the same time, did not speak to the issue of the right to food. What could be more at the centre of an agriculture strategy than the children's right to food? We argue for a very robust approach that looks at all the rights of children when CIDA is looking at its policies, not just the protection rights. Does that help make that clear?

Senator Pearson: Yes, thank you.

Ms. Austin: I just wanted to, and that was briefly to say another aspect that the convention brings to community-based programs is the way in which it highlights the duty bearers in the case of the child labour program. It highlights, specifically, the responsibilities of the government to not only have legislation in place, but to enforce it, and also the obligations of other parties, including the private sector. It brings children into an active role in the process, but it also places the primary responsibility on the duty bearers. I think that is unique to a rights-based approach.

Senator LeBreton: On the international commitments, Mr. Agnew, I think this is important. A lot of countries do not live up to the commitments, and there does not seem to be any great consequences when they do not. People do not seem to properly punish them when they do not, but you mentioned two countries that have agreed to their commitments. Have they lived up to them, and what two countries are they?

Mr. Agnew: The two countries I was referring to were the U.K. and France, both of whom have not lived up to the .7, but both of whom have laid out a calendar where they will achieve it at different times. You might know that the U.K., in particular, has been very aggressive in announcing not just a calendar to reach the .7, but has pushed the international financing facility forward, which I do not believe the Canadian government has supported,

Nous avons vu quelques exemples de cette approche — Mme Austin en a mentionné un, et nous pouvons vous en fournir plusieurs autres — qui fait une véritable différence en termes tant du rôle que les jeunes gens assument eux-mêmes pour régler les problèmes des autres enfants et les aider que du regroupement de divers facteurs.

Elle nous a incités, en tant qu'organismes de développement, à nous poser différentes questions lorsque nous travaillons. Ainsi, nous nous interrogeons sur qui pourrait avoir une influence sur la situation, sur l'obstacle qui empêche l'enfant d'exercer pleinement ses droits — et nous examinons toute la gamme des intervenants de manière à aboutir à d'excellents programmes. Nous allons être honnêtes et dire que notre propre mise en œuvre est inégale. Nous sommes en train d'apprendre, mais c'est un facteur très important.

En ce qui concerne l'ACDI, je vais simplement vous donner un exemple parce que nous aimerions voir une approche plus robuste à l'égard des droits de l'enfant. Nous avons parlé récemment de la nouvelle stratégie agricole de l'ACDI. Le service de protection des enfants a avec mérite parlé de la question de la main-d'œuvre infantile, sans toutefois, en parallèle, parler du droit à l'alimentation. Que pouvait-il y avoir de plus central à une stratégie agricole que le droit des enfants à l'alimentation? Nous prônons une approche très robuste qui tient compte de tous les droits des enfants quand l'ACDI examine ses politiques, plutôt que simplement les droits à la protection. Est-ce que cela vous aide à voir la différence?

Le sénateur Pearson : Oui, je vous en remercie.

Mme Austin : Je souhaitais simplement ajouter qu'une autre dimension ajoutée par la convention aux programmes communautaires est la façon dont elle fait ressortir les obligations dans le cas du programme de main-d'œuvre infantile. Elle souligne plus particulièrement les responsabilités du gouvernement, non seulement celle d'avoir une loi en place, mais également de l'appliquer, de même que les obligations des autres parties, y compris de l'entreprise privée. Elle confère aux enfants un rôle actif dans le processus, mais elle impose la responsabilité première à ceux qui ont des obligations. C'est là, je crois, une caractéristique particulière à l'approche axée sur les droits.

Le sénateur LeBreton : Monsieur Agnew, j'aurais une question importante à vous poser concernant nos engagements internationaux. Beaucoup de pays ne respectent pas leurs engagements et ils ne semblent pas s'en porter plus mal. Le fait de ne pas respecter ses engagements ne semble pas exposer à des sanctions très sévères. Or, vous avez mentionné deux pays qui ont accepté de prendre des engagements. Quels sont ces pays et ont-ils tenu leurs engagements?

M. Agnew : Les deux pays auxquels je faisais allusion sont le Royaume-Uni et la France. Aucun des deux n'a encore atteint l'objectif de 0,7 p. 100, mais les deux ont adopté un calendrier et comptent l'atteindre à des moments différents. Vous savez peut-être que le Royaume-Uni s'est montré particulièrement déterminé en annonçant non seulement un calendrier pour atteindre l'objectif de 0,7, mais en exerçant des pressions en faveur du

but other members of the G7 have. They have also moved ahead with aggressive debt-relief proposals as well — debt cancellation, not just relief.

There are just the two. Among the G7, to be very specific about it, France is the leader at .4. The next one is the U.K. at .34; Canada is at .24 — these are all OECD numbers. Unfortunately, two of the biggest economies — Japan and the U.S. — are nearly at the bottom of the list, along with Italy.

Senator LeBreton: To follow up with the United Kingdom, is there any mechanism, through UNICEF and the people at work in the United Kingdom, that pressure can be put on the United Kingdom to try to take the lead? Could you use a country that has a better record to shame the other ones?

Mr. Agnew: That is right — name and shame. I do know that at the G8 meeting — because, of course, Russia will be added in July — in Scotland, which will be hosted by Tony Blair, this will be a centrepiece of that meeting. It follows up the Kananaskis meeting, where there was an announcement by Canada of its commitment to Africa and the New Partnership for Africa's Development, NEPAD.

Obviously, the 8-per cent increase in the budget that we have seen, at least for the last two years, is a welcome change. However, where it would put Canada over the next few years, still has us, I think, less than halfway to that target. Unfortunately, and I say this as a very proud Canadian, we really are running on fumes on this subject. As long as we continue to try to punch above our weight without the substance behind it, and as long as we continue to get distracted by subjects like Disaster Area Response Team, DART, and amphibious vehicles and it becomes entirely a defence debate, then we really are not ever going to restore our place in the world.

Ms. Vandergrift: There are five countries that are over the .7; some are actually at 1 per cent. I think it is important for you to know that.

When we spoke to the finance committee on this issue, we drew particular attention to the situation of the Netherlands because their average per-family income is actually reasonably similar to Canada's. However, the point is that these countries have gone to .7 and beyond, and it has not damaged their economy, so there are some examples. They are not G7, but some countries have gone beyond the .7.

Senator LeBreton: The percentage of their GDP?

Ms. Vandergrift: That is correct; .7 per cent of their GDP.

Senator LeBreton: This is a question for you, Ms. Austin, on kind of a practical note because I think the whole issue of child labour is a horrific problem. You mentioned the example of World Vision in Bangalore, India, and empowering the child.

mécanisme de financement international, que le gouvernement n'appuie toujours pas que je sache, contrairement à d'autres membres du G7. Ce pays a aussi fait des propositions novatrices pour l'allègement de la dette; il est allé jusqu'à proposer une annulation des dettes.

Ce sont les deux seuls pays. Parmi les pays du G7 en particulier, la France est le chef de file à 0,4 p. 100. Le Royaume-Uni vient au second rang à 0,34 p. 100, et le Canada se situe à 0,24 p. 100. Ce sont les chiffres de l'OCDE. Malheureusement, les deux économies les plus importantes, soit le Japon et les États-Unis, sont pratiquement au bas de la liste, avec l'Italie.

Le sénateur LeBreton : Pour revenir au Royaume-Uni, y a-t-il un mécanisme, par l'UNICEF et tous les gens qui travaillent au Royaume-Uni, qui permettrait de faire pression sur le Royaume-Uni pour qu'il prenne les rênes? Pourrait-on utiliser un pays affichant de bons résultats pour que les autres aient un peu honte?

M. Agnew : Voilà, il faut donner des noms et susciter la honte. Je sais qu'à la réunion du G8 — parce que bien entendu, la Russie s'y ajoutera en juillet — qui se tiendra en Écosse sous la présidence de Tony Blair, ce sera l'un des grands enjeux. Cette réunion sera la suite de Kananaskis, où le Canada a annoncé son engagement envers l'Afrique et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le NEPAD.

Évidemment, l'augmentation de 8 p. 100 que nous avons vue dans le budget, à tout le moins depuis deux ans, est bienvenue. Cependant, elle ne mènera pas le Canada même à mi-chemin de son objectif dans les prochaines années. Malheureusement, bien que je sois très fier d'être Canadien, je dois dire que notre réputation se ternit. Tant que nous essaierons d'exercer notre influence sans prendre de mesure concrète, tant que nous continuerons de nous laisser distraire par des sujets comme l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, la DART, les véhicules amphibies et tout le débat sur la défense, nous ne rétablirons vraiment pas notre place dans le monde.

Mme Vandergrift : Il y a cinq pays qui se situent au-delà de 0,7 p. 100; certains sont même à 1 p. 100. Je pense qu'il est important que vous le sachiez.

Lorsque nous avons parlé aux membres du comité des finances, nous avons particulièrement souligné la situation des Pays-Bas, parce que le revenu familial moyen y est assez semblable à celui du Canada. Le fait est que ces pays ont atteint l'objectif de 0,7 p. 100, certains l'ont même dépassé, sans toutefois que leur économie en souffre, donc il y a des exemples. Ce ne sont pas des pays du G7, mais il y en a qui font encore mieux que l'objectif de 0,7 p. 100.

Le sénateur LeBreton : Il s'agit du pourcentage du PIB?

Mme Vandergrift : Exactement; 0,7 p. 100 de leur PIB.

Le sénateur LeBreton : J'ai une question pour vous, madame Austin, sur un aspect pratico-pratique, parce que je crois que le problème du travail des enfants est horrible. Vous avez donné l'exemple de Vision mondiale à Bangalore, en Inde, et de mesures pour renforcer les droits des enfants.

From a practical sense, how do you do that? You have these adults running these huge sweat shops. How do you get to the children? How do they get the strength to organize themselves and deal with this problem?

It seems to me that there would be a lot of resistance, and it would take a pretty brave group of children — or is it because of agencies like yours helping them? I do not know how you do it. I guess it is a practical question I am asking.

Ms. Austin: Speaking specifically to the example of the union in Bangalore, that is a child-initiated process. While we support the process, it is child-initiated; they are the ones who have taken ownership for it. Through our financial support, and also through the support of local staff, we have been able to help facilitate and where necessary — particularly when it comes to their advocacy with the local and national level officials and also at the international level — we have helped to provide support, but really it has been initiated by the children. We cannot take credit for that. However, practically speaking, it is a difficult situation, and one in which many children take significant risks to take part in these activities.

The way the labour union functions is that we provide a forum for them to meet. They invite their own speakers, people who do training for them, but they organize their own meetings and they plan and organize their own budget. However, it does take skilled staff; it takes staff with sensitization into how to facilitate and work with children so that adults do not dominate the process but provide support at the request of children, and know when to intervene if necessary.

Senator LeBreton: Have they suffered any consequences, the actual child labourers themselves?

Ms. Austin: Do you mean like a backlash?

Senator LeBreton: I saw a documentary one time about children who felt obligated because their families depended on them for their livelihood. If you have children trying to organize and be treated more fairly in one of these child labour sweatshops, are there not consequences? You talk about risks, but how do they overcome them?

Ms. Austin: That is where the important role of their advocacy work and their linkages with local level officials comes in, particularly with the police as well; that they have the back-up of the local police and the local labour officials so that they are not put in a position where they can take negative feedback from the employers themselves. A number of the children that I am speaking about are working in the informal economy and not in factories per se. However, it involves careful advocacy with the government officials and the police in particular, to provide them with support and protection.

Senator LeBreton: It would take a pretty brave group of children though — I cannot get my head around how they achieve a proper consequence.

Ms. Vandergrift: When we go into something like that, certainly you do look at the security of children. Even in our advocacy, for example, when children are in conflict situations,

De façon concrète, comment peut-on le faire? Ce sont des adultes qui administrent ces immenses ateliers clandestins. Comment peut-on atteindre les enfants? Comment peuvent-ils trouver la force de s'organiser et de régler ce problème?

Je pense qu'il y a sûrement beaucoup de résistance et qu'il faudrait un groupe d'enfants très braves, à moins que des organismes comme le vôtre les aident? Je ne sais pas comment vous le faites. Je dirais que c'est une question pratique.

Mme Austin : Dans le cas précis de Bangalore, le syndicat a été mis sur pied par des enfants. Bien que nous les appuyions, ce sont eux qui se sont organisés; ce sont eux qui se sont dotés d'un syndicat. Grâce à notre appui financier et à notre personnel local, nous avons pu les aider, particulièrement pour défendre leur cause devant les autorités locales, nationales et internationales, mais ce sont vraiment les enfants qui ont pris l'initiative. Nous ne pouvons pas en prendre le crédit. Cependant, dans la pratique, c'est très difficile, parce que beaucoup d'enfants prennent des risques importants pour participer à ces activités.

Par leur syndicat, nous leur donnons une tribune pour se rencontrer. Ils invitent leurs propres conférenciers, des personnes qui leur offrent de la formation, mais ils organisent eux-mêmes leurs réunions et planifient et organisent leur propre budget. Cela dit, il leur faut du personnel qualifié, du personnel sensibilisé au travail avec les enfants, pour que les adultes ne dominent pas le processus, mais qu'ils les aident, à la demande des enfants. Ces personnes doivent savoir quand intervenir, au besoin.

Le sénateur LeBreton : Ces enfants travailleurs en ont-ils subi des conséquences?

Mme Austin : S'il y a eu des réactions brutales?

Le sénateur LeBreton : J'ai vu une fois un documentaire sur des enfants qui se sentaient obligés de travailler parce que leur famille dépendait d'eux pour leur subsistance. Lorsque des enfants essaient de s'organiser et d'être traités plus équitablement dans les ateliers clandestins qui les emploient, n'y a-t-il pas de conséquences? Vous avez parlé de risques, mais comment les surmontent-ils?

Mme Austin : C'est là où la défense de leurs droits et l'établissement de liens avec les autorités locales, et particulièrement avec les services de police, entrent en jeu. Ils ont besoin de l'appui de la police et des autorités locales pour ne pas s'exposer aux foudres de leurs employeurs. Bon nombre des enfants dont je vous parle travaillent dans l'économie parallèle et non dans des usines en tant que telles. Il faut faire preuve de beaucoup de diplomatie avec les fonctionnaires et les policiers en particulier, pour leur offrir appui et protection.

Le sénateur LeBreton : Il faut un groupe d'enfants très braves, parce que je ne vois pas comment ils peuvent en arriver à des résultats positifs.

Mme Vandergrift : Pour ce genre de choses, il faut évidemment voir à la sécurité des enfants. Lorsque nous intervenons, par exemple, lorsque des enfants se trouvent en situation de conflit,

sometimes we cannot do things we would like to do otherwise because of the security risk to children. It is certainly a factor we have to take into consideration.

Senator Oliver: I have a question for each group.

I was very interested in what World Vision said about working with the World Bank to help various countries meet their international obligations under the convention. How far have you gone with that? What is the World Bank prepared to do?

My second question is for Mr. Agnew. I am aware of the two recommendations you made with respect to the rights of children becoming part of the international agenda and the point-seven formula. I am aware that you were a principal with Digital 4Sight where you directed a global research project investigating the impact of technologies on government and democracies. Could you tell us what lessons were learned from which we, as public policy makers, could learn something about what international groups might be able to do?

Ms. Vandergrift: I mentioned it because this is a tough arena. The World Bank initially said that human rights is not their business. We said that it is their business to help countries meet obligations that they have undertaken. The reason that the Convention on the Rights of the Child is so useful is because most countries have signed on to this convention, and it says very particular things about education, for example. There are a couple of articles relating to that.

We argued the point that just as you have a responsibility to help countries meet their financial obligation, there is an obligation to help them meet obligations they have undertaken, but particularly that their policies should not undermine progressive realization of the rights of children. In some cases, the policies of the World Bank have required countries, for example, to hire fewer teachers, so we have seen children move backwards. Progressive realization of the right to education says that you do not move backward in a country; you keep moving forward.

Senator Oliver: How far have you gone with them?

Ms. Vandergrift: I want to make my other argument.

We wanted to show them that it was to their benefit. The World Bank is interested in poverty reduction, so we were able to document that using a rights-based approach that looks at the relevance of education and the quality of education would actually help them achieve their goals in terms of effectiveness and poverty reduction.

How far have we gone? We have not transformed the World Bank, but I think the dialogue in terms of looking at child rights in their programming has certainly moved forward. I can leave you with the document that we used to engage with that dialogue, and we will continue it to also hold them accountable.

nous ne pouvons pas toujours faire ce que nous voudrions faire en raison des risques qui se posent pour la sécurité des enfants. C'est incontestablement un facteur à prendre en considération.

Le sénateur Oliver : J'ai une question pour chaque groupe.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt les propos de Vision mondiale sur la collaboration avec la Banque mondiale afin d'aider les divers pays à respecter leurs obligations internationales en vertu de la convention. Où en êtes-vous? Qu'est-ce que la Banque mondiale est prête à faire?

Ma deuxième question s'adresse à M. Agnew. Je suis au courant des deux recommandations que vous avez formulées, soit que les droits des enfants soient inclus dans notre programme international et qu'on adopte la formule de 0,7 p. 100. Je sais que vous avez été l'un des principaux acteurs avec Digital 4Sight dans la réalisation d'un projet de recherche global sur les effets des technologies sur les gouvernements et les démocraties. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez appris que nous, les décideurs publics, pourrions mettre à profit concernant ce que les groupes internationaux sont en mesure de faire?

Mme Vandergrift : Je l'ai mentionné, parce que les choses ne sont pas simples dans ce domaine. La Banque mondiale a d'abord dit que les droits de la personne n'étaient pas de son ressort. Nous avons répondu qu'il était de son ressort d'aider les pays à respecter les obligations qu'ils ont prises. La raison pour laquelle la Convention relative aux droits de l'enfant est si utile, c'est que la plupart des pays l'ont signée et qu'elle dicte des choses précises sur l'éducation, entre autres. Il y a quelques articles à ce sujet.

Nous avons fait valoir que tout comme on a la responsabilité d'aider les pays à respecter leurs obligations financières, on a l'obligation de les aider à respecter leurs autres obligations et particulièrement à voir à ce que leurs politiques ne portent pas entrave à la réalisation progressive des droits des enfants. Dans certains cas, la Banque mondiale a adopté des politiques exigeant des pays qu'ils embauchent moins d'enseignants, par exemple, donc nous avons vu la situation des enfants régresser. La réalisation progressive du droit à l'éducation dicte qu'on ne peut pas admettre la régression dans un pays, il faut continuer d'aller de l'avant.

Le sénateur Oliver : Jusqu'où allez-vous avec eux?

Mme Vandergrift : J'aimerais présenter un autre argument.

Nous avons voulu leur montrer que c'était à leur avantage. La Banque mondiale vise la réduction de la pauvreté, et nous avons réussi à documenter le fait qu'une approche axée sur les droits et tenant compte de la pertinence de l'éducation et de sa qualité contribue en fait à l'atteinte des objectifs d'efficacité et de réduction de la pauvreté.

Jusqu'où allons-nous? Nous n'avons pas transformé la Banque mondiale, mais je pense que notre dialogue sur la prise en compte des droits des enfants dans sa programmation a certainement fait son chemin. Je peux vous laisser le document que nous avons utilisé dans ce dialogue et que nous allons continuer à utiliser pour montrer qu'elle a une responsabilité.

You cannot ask developing countries to meet their obligations if you do not ask the agencies that are providing the resources to do the same. That is the principle we wanted to demonstrate.

Mr. Agnew: To add a footnote, turning bankers into human rights advocates is not an overnight process, but it was interesting to attend a meeting just before the holidays that was co-sponsored by the World Bank and UNICEF on HIV/AIDS orphans. I think you can start to build the case bit by bit from the specifics, moving it, in a sense, from the old needs-based charity-based approach to development, to a rights-based approach with those kinds of very vivid, extraordinarily real and economy-affecting situations, be it education or HIV/AIDS.

Pulling from my previous life some work on the impact of technology on governance and democracy, part of what is exciting about that is the way youth interact with technology tools in ways that those of us of more advanced years do not. Be it by way of instant messaging, short messaging service on telephones or by some of the collaborative ways that some of the new technologies allow people to come together to try to solve problems, it can potentially — and I stress “potentially” — give real meaning to the child participation elements. It really does put tools, where they are available, right in the hands of some of the people who are least consulted, and least often able to have a voice in the councils of government.

Senator Oliver: How many of these developing countries would have technological tools like cell phones that children could utilize?

Mr. Agnew: Absolutely. Speaking of the World Bank, it is a huge issue that it is a gap. Of course, the reality is that in at least a number of countries in the less-developed world there are technological leaps happening of which we are not aware in terms of the penetration of mobile telephony.

Senator Oliver: And wireless.

Mr. Agnew: Absolutely. The copper generation will not happen. It has gone right over that into the cell towers. There are great stories of the use of a single mobile telephone in an Indian village for a communications tool, or of a single computer in a region that allows people access to the outside world.

They can help, but fundamentally they are a tool, and that is ultimately my conclusion.

Senator Oliver: Does UNICEF have any documents on this that you could give to the clerk of our committee so we could do more homework on this as a way of engaging children around the world more in connection with the covenant and the rights?

On ne peut pas demander à des pays en développement de respecter leurs obligations si on ne demande pas aux organismes qui leur fournissent des ressources de faire la même chose. C'est le principe que nous voulons illustrer.

M. Agnew : J'ajouterais qu'on ne peut pas du jour au lendemain faire de banquiers des défenseurs des droits de la personne, mais il valait la peine d'assister à une réunion organisée juste avant les vacances par la Banque mondiale et l'UNICEF sur les orphelins du VIH-sida. Je pense qu'on peut avancer pas par pas, à partir de la base, pour passer de l'ancienne approche du développement axé sur les besoins et la charité à une approche axée sur les droits en mettant l'accent sur des situations extrêmement frappantes, réelles et lourdes de conséquence sur l'économie comme l'éducation ou la lutte contre le VIH-sida.

Mon expérience de travail concernant les incidences de la technologie sur la gouvernance et la démocratie m'a amené à voir avec beaucoup d'enthousiasme combien les jeunes interagissent avec les outils technologiques différemment de ceux d'entre nous qui ont les cheveux gris. Des outils comme la messagerie instantanée, les services de brefs messages sur les téléphones et les différents outils de collaboration qu'offrent les nouvelles technologies permettent aux gens de se rassembler pour essayer de résoudre des problèmes et ils pourraient potentiellement — et j'insiste sur le mot « potentiellement » — donner une signification très réelle aux aspects de la participation des enfants. La technologie offre des outils, là où ils sont disponibles, dans les mains mêmes des personnes les moins consultées et souvent les moins en mesure d'avoir voix au chapitre dans les conseils des gouvernements.

Le sénateur Oliver : Combien de pays en développement auraient des outils technologiques comme des téléphones cellulaires que les enfants pourraient utiliser?

M. Agnew : Voilà. Au sujet de la Banque mondiale, c'est une immense lacune à prendre en considération. Bien sûr, la réalité est telle qu'au moins dans certains des pays les moins développés, il y a des progrès technologiques dont nous ne sommes pas au courant en ce qui concerne la pénétration de la téléphonie cellulaire.

Le sénateur Oliver : Et sans fil.

M. Agnew : Tout à fait. Il n'y aura pas de génération du cuivre. Ces pays sont passés directement aux stations cellulaires. Il y a de merveilleuses histoires, comme celles de l'utilisation d'un téléphone cellulaire dans un village indien comme outil de communication ou d'un ordinateur dans une région qui donne à des gens un accès au monde extérieur.

Ces outils peuvent aider, ce sont fondamentalement des outils, et c'est ma conclusion en bout de ligne.

Le sénateur Oliver : L'UNICEF a-t-elle de la documentation à ce propos qu'elle pourrait remettre à la greffière de notre comité pour que nous puissions faire nos devoirs à ce sujet afin que la situation des enfants dans le monde évolue davantage dans le sens du pacte et que leurs droits soient plus respectés?

Mr. Agnew: I am not sure if UNICEF does, but I could get my hands on some papers, and I will forward them to the clerk.

Ms. Vandergrift: I will tell you a wonderful story about the use of radio allowing young people to talk with each other about their rights. They use it to protect them from being recruited as child soldiers.

Senator Oliver: Can you give us examples?

Ms. Vandergrift: They tune into the radio, and discourse among young people as a protection mechanism. Radio is reasonably accessible even in more remote situations. There are examples of that in a number of countries and I can get you information on that.

[Translation]

Senator Losier-Cool: My question follows up on the one put by Senator Pearson. She alluded to UNICEF New York and to the international arm of UNICEF. It seems the international organization wants to withdraw from sex education programs. In my view, this would violate the rights of youth and children. What is UNICEF Canada's position on the matter?

[English]

Mr. Agnew: Which programs would we want to get out of in New York?

Senator Losier-Cool: "Sexual reproduction" is the term I believe they are using.

Mr. Agnew: We were never involved in that issue as some would define it, but of course we put a huge emphasis on maternal health and neonatal health in terms of the reproductive process, whether it is prevention education that we fund and promote on the HIV/AIDS issue or trying to ensure that there is as healthy a mother and as healthy a baby as possible in the birthing process.

Senator Losier-Cool: I understand that Action Canada for Population and Development, ACPD, would be pushing that issue on reproduction and development, but I thought that UNICEF would also be working on all the questions of maternity, infant mortality and reproduction.

Mr. Agnew: In terms of infant mortality, child survival, and a critical push on breast-feeding, the spectrum is absolutely there.

Senator Losier-Cool: Do I understand that UNICEF Canada will not support a position from UNICEF New York to withdraw from any issue on reproduction or sexual education?

Mr. Agnew: I do not know the example where we have withdrawn from that territory. Our policy is there.

Senator Losier-Cool: You have your policy. That was my question; if you have a policy.

Mr. Agnew: Absolutely. I can share it with you; there is no problem.

M. Agnew : Je ne suis pas certain si l'UNICEF en a, mais je pourrais mettre la main sur certains documents et les envoyer à votre greffière.

Mme Vandergrift : Je vais vous raconter une merveilleuse histoire sur l'utilisation de la radio par des jeunes pour se parler de leurs droits. Ils l'utilisent pour se protéger contre le recrutement d'enfants soldats.

Le sénateur Oliver : Pouvez-vous nous donner des exemples?

Mme Vandergrift : Ils syntonisent la radio et discutent entre jeunes d'un mécanisme de protection. La radio est assez accessible, même dans les régions les plus éloignées. Il y en a des exemples dans divers pays, et je pourrais vous faire parvenir de l'information là-dessus.

[Français]

Le sénateur Losier-Cool : Ma question fait suite à la question du sénateur Pearson. Elle a parlé de UNICEF New York et UNICEF monde. UNICEF monde, veut se retirer du dossier de l'éducation sexuelle. Cela, à mon avis, va contre les droits des jeunes et des enfants. Est-ce que UNICEF Canada a une position à ce sujet?

[Traduction]

M. Agnew : Quels programmes voulons-nous laisser tomber à New York?

Le sénateur Losier-Cool : Je pense qu'ils parlent de « reproduction sexuelle ».

M. Agnew : Nous n'avons jamais travaillé à ce dossier, si l'on peut dire, mais nous mettons évidemment beaucoup l'accent sur la santé des mères et des nouveaux-nés dans le processus reproductif, notamment par le financement et la promotion de l'éducation sur la prévention du VIH-sida et par des mesures visant à faire en sorte que la mère et le bébé soient aussi en santé que possible dans le processus de naissance.

Le sénateur Losier-Cool : Je crois comprendre qu'Action Canada pour la population et le développement, ACPD, milite sur la question de la reproduction et du développement, mais je croyais que l'UNICEF s'occupait aussi de toutes les questions liées à la maternité, à la mortalité infantile et à la reproduction.

M. Agnew : Pour ce qui est de la mortalité infantile, de la survie des enfants et de la promotion de l'allaitement, il y a tout un éventail de programmes.

Le sénateur Losier-Cool : Dois-je comprendre qu'UNICEF Canada n'appuierait pas la position d'UNICEF New York de se retirer de tout dossier sur la reproduction ou l'éducation sexuelle?

M. Agnew : Je ne connais aucun exemple où nous nous sommes retirés de ce territoire. Notre politique est claire.

Le sénateur Losier-Cool : Vous avez une politique. C'était ma question : avez-vous une politique?

M. Agnew : Absolument. Je peux vous la faire parvenir sans problème.

The Chairman: We have been able to hear General Roméo Dallaire again in our Foreign Affairs committee on our study in Africa. He made the point that you can look at poverty, you can look at HIV/AIDS and you can look at all these issues, but it has to be within the framework of equality. He makes the case that we have not looked at Africa in an equal way. We do not see them as equal. Also, raising child soldiers in the conflict; we do not obviously look at children and see their rights in the same way.

Do you believe that if we look at the convention and can get the point across that children are equal in status to adults and have those rights, as defined in the convention, that we will go a long way to solving some of the developmental problems; if we start looking at it as an equality issue as opposed to a welfare issue? As opposed to saying it is rights based, fundamentally getting across the point about the equality of children; that they have rights from the time they are born, and they are equal citizens.

Mr. Agnew: It is frightening. Ms. Vandergrift mentioned how many countries there are. Thinking of Africa in particular, where half the population is under 18, it is a terrifying prospect to think of the consequences if we continue to underfund those countries, and particularly the families that one meets when you go, their absolute desire to create, for their children, a world better than the one that, so far, has been delivered to them. No one can be more passionate and eloquent than Stephen Lewis on what is happening to Sub-Saharan Africa with the hollowing out of countries by HIV/AIDS. It is difficult for me to imagine, if I took off my UNICEF hat, how people could not see the connection between an investment in the future that children represent, and how those societies and countries will evolve. I know that the rights language turns some people off. That is the reality. People do not like an aggressive assertion of rights as some kind of academic exercise. You do not have to go far to see where the rights and needs are absolutely co-joined. Of course, the existence of the kind of poverty that we see, not just in Africa but around the world, affecting children is just one example of that.

Ms. Vandergrift: I work with General Dallaire and appreciate his passion when he speaks about the equality and treatment of children in Africa. I am reminded of the situation in Northern Uganda where there are the most egregious violations of children's rights, and it seems to be forgotten by much of the world. Canada has tried to do some things, but it is forgotten. Young persons there are saying to us, "I wish there was oil in our country because maybe our issues would be addressed as well." It highlights that importance. If we believe that every child is of equal worth, then I think we begin to transform those policies, and look at the kinds of unequal treatment that results from that. I think it is an important movement.

La présidente : Nous avons eu l'occasion d'entendre le général Roméo Dallaire une autre fois au comité des affaires étrangères, dans le cadre de notre étude sur l'Afrique. Il a dit qu'on a beau s'occuper de la pauvreté, du VIH-sida et de tous les autres problèmes, mais que ce doit être fait dans une perspective d'égalité. Il prétend que nous ne considérons pas l'Afrique d'égal à égal. Nous ne la voyons pas comme un égal. De plus, au sujet des enfants soldats dans le conflit; de toute évidence, nous ne occupons pas des enfants et ne voyons pas leurs droits de la même façon.

Croyez-vous que si nous examinons la convention et que nous pouvions faire comprendre à tous que les enfants jouissent d'un statut égal à celui des adultes, qu'ils ont tous les droits définis dans la convention, nous pourrions faire beaucoup de chemin pour résoudre certains problèmes de développement? Ne pourrions-nous pas considérer la chose comme un problème d'égalité plutôt qu'un problème de bien-être? Plutôt que de dire qu'il s'agit d'un problème de droits, nous pourrions faire valoir l'égalité fondamentale des enfants, le fait qu'ils ont des droits dès le moment de leur naissance et que ce sont des citoyens égaux.

M. Agnew : C'est effrayant. Mme Vandergrift a dit combien il y avait de pays. Si je prends l'Afrique en particulier, où la moitié de la population a moins de 18 ans, il est terrifiant de penser aux conséquences qu'il y aura si nous continuons de sous-financer ces pays et particulièrement les familles qu'on rencontre lorsqu'on se rend sur place, des familles qui ont le désir absolu de créer pour leurs enfants un monde meilleur que celui qu'on leur a offert jusqu'à maintenant. Personne ne peut être plus passionné ni éloquent que Stephen Lewis sur la situation actuelle en Afrique sub-saharienne, où des populations entières sont décimées par le VIH-sida. J'ai de la difficulté à m'imaginer, personnellement et non en tant que représentant de l'UNICEF, comment les gens peuvent ne pas voir le lien entre un investissement dans l'avenir que les enfants représentent et la façon dont ces sociétés et pays évolueront. Je sais que le jargon des droits de la personne rebute certaines personnes. C'est la réalité. Les gens n'aiment pas que les droits soient affirmés avec vigueur, ils le voient comme un exercice scolaire. Nul besoin d'aller bien loin pour voir combien les droits et les besoins sont interreliés. Bien sûr, la pauvreté que nous observons chez les enfants en Afrique et ailleurs dans le monde n'en est qu'un exemple.

Mme Vandergrift : Je travaille avec le général Dallaire et je sais avec quelle verve il parle de l'égalité et du traitement des enfants en Afrique. Je me rappelle de la situation du nord de l'Ouganda, où l'on observe les violations les plus flagrantes des droits des enfants, mais qui pourtant semble être une région oubliée du reste du monde. Le Canada a essayé de faire certaines choses, mais c'est une région oubliée. Les jeunes nous disent : « J'aimerais tant qu'il y ait du pétrole dans notre pays, parce que nos problèmes seraient peut-être pris plus au sérieux. » Cela montre bien l'importance que cela revêt. Si nous croyons que tous les enfants sont de valeur égale, alors je pense que nous commencerons à transformer ces politiques et à voir le traitement inéquitable qui en résulte. Je pense que c'est important.

I would just highlight again the benefit of the child-rights approach. I believe that without a rights-based approach we would not have gotten as far as we have with the child-soldiers issue because it was child rights that put children on the agenda of Security Council, and on the political as well as humanitarian agenda. Children affected by war used to be seen as the business of World Vision, UNICEF and humanitarian agencies. We said, no, these are people with rights, so they became part of the political agenda. We convinced the Security Council that threats to their security were international threats to security. I think a rights-based approach moved that issue forward, and certainly General Dallaire has been an important ally in that movement.

The Chairman: Thank you for coming this evening and sharing the international dimension to children's rights. I think it is important when we look at the convention that we look at our national obligations, but also our international obligations, and you have brought that dimension to us. Thank you for coming this evening. We are adjourned until next Monday.

The committee adjourned.

J'aimerais simplement réitérer l'avantage d'une approche axée sur les droits de l'enfant. Je pense que sans une approche axée sur les droits, nous n'en serions pas si loin dans le dossier des enfants-soldats, parce que ce sont les droits de l'enfant qui ont mis les enfants au programme du Conseil de sécurité, sur le plan politique comme sur le plan humanitaire. Les enfants victimes de la guerre ont longtemps été vus comme du ressort de Vision mondiale, de l'UNICEF et des organisations humanitaires. Nous avons dit non, ces personnes ont des droits, donc elles sont devenues partie intégrante du programme politique. Nous avons convaincu le Conseil de sécurité que les menaces à leur sécurité constituaient des menaces internationales à la sécurité. Je pense que l'approche axée sur les droits a fait avancer ce dossier, et il ne fait aucun doute que le général Dallaire est un allié important en ce sens.

La présidente : Je vous remercie d'être venus ici ce soir pour nous parler de la dimension internationale des droits de l'enfant. Je pense qu'il est important, lorsque nous étudions la convention, que nous examinions non seulement nos obligations nationales, mais aussi nos obligations internationales, et vous nous avez apporté cette dimension. Je vous remercie d'être venus ici ce soir. Nous interrompons nos travaux jusqu'à lundi prochain.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Child Welfare League of Canada:

Peter M. Dudding, Executive Director.

CAMH Centre for Prevention Science:

Claire Crooks, Associate Director.

UNICEF — Canada:

David Agnew, President and CEO.

World Vision — Canada:

Kathy Vandergrift, Chair, Working Group on Children and
Armed Conflict;

Sara Austin, Policy Analyst, Child Rights and HIV/AIDS.

TÉMOINS

Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada :

Peter M. Dudding, directeur exécutif.

Centre scientifique de prévention du CTSM :

Claire Crooks, directrice adjointe.

UNICEF — Canada :

David Agnew, président et chef de direction.

Vision mondiale — Canada :

Kathy Vandergrift, présidente, Groupe de travail sur les enfants
dans les conflits armés;

Sara Austin, analyste des politiques, Droits de l'enfant et
VIH-sida.